34e ANNÉE (4e SÉRIE) — No 18 — 2 MAI 1912

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. / 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Confesseur de roi et cardinal-ministre : le jésuite Caussin et Richelieu. — II. Antécédents du P. Caussin. — III. Confesseur et idylle royale : Caussin et Mlle de La Fayette. — IV. Caussin contre Richelieu. — V. Caussin en disgrâce et en exil. — VI. Appel de Caussin au Pape. — VII. Caussin de retour à Paris : dernières années et dernières batailles. — VIII. L'apologie de Nestorius par lui-même. — IX. Sainte Colette et le reclusage au moyen âge.

I. — Le 24 mars 1637, le P. Nicolas Caussin, de la Compagnie de Jésus, était installé par Richelieu dans les fonctions de confesseur du roi Louis XIII.

Le 11 décembre suivant, au matin, sur lettre de cachet remise la veille au supérieur, un exempt des gardes venait appréhender le P. Caussin à la maison professe des Jésuites de Paris, pour le conduire à Rennes, après saisie de tous ses papiers et de ses livres, avec défense de parler à qui que ce soit de son départ, de rendre ou recevoir aucune visite, d'écrire à personne et d'aller dans aucun couvent de religieuses à Paris et à Rennes.

Que s'était-il passé ?

Ce fut, à l'époque, « un grand problème, » dit le savant P. Labbe ; et le problème n'a été complètement éclairci pour la postérité que l'an dernier, par la volumineuse et décisive publication du P. de Rochemonteix, S. J. : *Nicolas Caussin confesseur de Louis XIII et le cardinal de Richelieu, Documents inédits*, in-8 de xx-448 p., 7 f. 50, Paris, Alph. Picard.

Ce n'était pas un poste facile, sous Richelieu, que d'être confesseur du roi. On s'y usait vite. Nous voyons l'ombrageux cardinal congédier en 1625 le P. de Séguiran, et installer à sa place successivement le P. Suffren, puis, en 1630, le P. Maillan, puis, en 1635, le P. Gordon, âgé de quatre-vingt-deux ans, puis, en 1637 (le P. Gordon étant devenu trop infirme), le P. Caussin. Richelieu ne voulait pas d'hommes qui eussent le goût de se mêler des affaires de l'Etat : le jour où son choix tomba sur le P. Caussin, il se trompa lourdement.

II. — Ce P. Caussin est un homme alors considérable dans sa Compagnie. Né à Troyes en 1583, fils du Principal du Grand-Collège de cette ville, il entre au noviciat des Jésuites en 1607 ; est nommé régent d'humanités (avec plus de 200 élèves) au collège de Rouen en 1609, de rhétorique en 1610 ; professeur au collège de Clermont à Paris, en 1617 ; auteur de cinq tragédies latines, d'un *Thesaurus græcæ poeseos*, d'un traité latin de l'éloquence sacrée et de l'éloquence profane ; en 1620, appliqué à la prédication et attaché à la maison professe de Paris ; compose quantité d'ouvrages d'édification, dont le plus célèbre est la *Cour Sainte*, en 6 gros volumes qui renferment une exposition de la doctrine catholique avec une sorte de politique sacrée : œuvre rééditée quatorze fois du vivant de l'auteur et traduite pour toutes les cours de l'Europe (en anglais, allemand, italien, espagnol, tchèque, polonais, même en latin). Il prêchait en une langue fleurie, boursouflée, dépourvue d'onction, mais avec une puissance de logique et une hardiesse qui plaisaient à beaucoup : témoin l'aventure que l'on rapporte du maréchal de Saint-Luc :

« Qu'y a-t-il de nouveau ? » disait à son lever Richelieu à l'abbé de Boisrobert. — « Monseigneur, répond un jour celui-ci, le maréchal de Saint-Luc est, comme vous savez, un brave homme ; mais il a été longtemps sans être dévot. Il y a quelque temps qu'il passait avec moi devant une église ; je m'aperçus qu'il ôtait son chapeau. Je crus devoir lui en témoigner ma surprise : — *Vous vous rapprochez donc de Dieu, monsieur le Maréchal ?* lui dis-je. — *Oui*, répondit-il, *nous en sommes déjà à nous saluer ; mais nous ne nous parlons pas encore.* Devenu enfin dévot, sa dévotion a toujours porté l'empreinte de son caractère tout à fait militaire, et a conservé son ton. Un jour qu'il assistait à un sermon du P. Caussin, après avoir prêté pendant quelque temps la plus grande attention au discours du prédicateur, saisi tout à coup d'un dévot enthousiasme, oubliant cependant qu'il était à l'église, il frappa sur son banc un grand coup de poing, et lâchant un gros jurement avec lequel il était familier : *Mordieu !*

s'écria-t-il tout haut, *il a raison!* L'auditoire ne put s'empêcher de rire, et le sermon fut interrompu pour un moment. Le P. Caussin m'a plusieurs fois avoué depuis que jamais suffrage ne l'avait plus flatté, puisque c'était celui de la vérité et de la conviction. »

Le P. Caussin était très couru dans Paris. Dames de la Cour et de la haute société goûtaient fort son ministère. Il comptait parmi ses pénitents le duc d'Enghien, le futur Grand Condé. Avec cela il n'entendait rien au maniement des hommes, comme en font foi les notes transmises par ses supérieurs immédiats, à partir de 1633, au Général de la Compagnie, lesquelles rendent hommage à ses talents extraordinaires mais pour ajouter : *Judicium in practicis infra mediocritatem ; experientia rerum fere nulla ; prudentia in rebus gerendis parva* (notes transcrites par le P. de Rochemonteix aux Archives Générales S. J.).

Aussi, à la nouvelle du choix fait par Richelieu, les supérieurs sont-ils en grand émoi. Provincial et supérieur de Paris s'en vont à Rueil trouver le cardinal, lui remontrer que le P. Caussin n'a pas la prudence voulue pour une telle charge. Mais le siège du cardinal était fait : le P. Caussin reçoit son billet de convocation à Rueil pour le 24 mars. Et la lettre qu'il en écrit, le 3 avril suivant, à son Général Vitelleschi, n'est pas sans trahir, dans le ton, une confiance imprudente au succès :

... Obstupesco sane quod tantum onus in tam debiles ceciderit humeros. Sed quid possum aliud quam pati opus Providentiæ divinæ et huic oneri quod mihi imposuit me accomodare ? Dabo certe singularem operam ut nihil istic mali committam, bonum vero totis viribus quantum fieri poterit, cum omni discretione promoveam. Una mihi erit cura Ecclesiæ et bono publico inservire, magnaque fidelitate meo defungi munere.

Chez d'autres, cette confiance au succès est faite surtout de la méconnaissance de leurs adversaires : ils prennent ceux-ci pour des imbéciles ou pour des faibles. Chez Caussin, ce n'est pas le cas. Il connaît Richelieu ; et il entre à la Cour, décidé à faire son devoir, à l'encontre de Richelieu lui-même, décidé, écrira-t-il ensuite au pape Urbain VIII, « à résister à l'injuste pouvoir de Richelieu, quoique avec un danger très évident de la perte de la vie, en se vouant de bon cœur aux chaînes et à la mort, s'il était nécessaire de la souffrir, pour maintenir l'honneur de Dieu et sa cause. »

Et il nous a laissé de Richelieu ce portrait, tracé dans sa disgrâce, il est vrai (1639), mais dont les grandes lignes tout au moins ne sont pas inspirées par le ressentiment :

Son esprit (de Richelieu) est extraordinaire et a toujours affecté d'aller aux extrémités sans passer par le milieu. Il est plus vaste qu'il n'est grand, hautain sans être haut, et fier sans être généreux. La finesse y passe de beaucoup la prudence.

Il est changeant par nature et par art. Son cœur est plein de labyrinthes, où il se cache à tout le monde et quelquefois à soi-même.

Il ne se montre à personne avec le même visage, de peur de donner quelque entrée dans son esprit. Il est hardi contre les timides et timide contre les hardis. Une heure le voit épanoui, et l'autre sur les épines... La probité est bannie de son âme, et l'ambition occupe toutes les régions de son cœur...

Son abord est gracieux et sa langue flatteuse. Il est complaisant à ceux qu'il veut gagner, et terrible à ceux qu'il a gagnés.

Il mesure la foi à ses intérêts, et on dit qu'il écrit ses promesses sur le sable. Il arrive souvent que ce qu'il dit le plus, est ce qu'il veut le moins. Il attend qu'on devine ses volontés, et si vous ne faites rien, vous êtes puni pour n'être pas devin ; si vous faites mal, vous êtes blâmé de témérité.

Ses ombrages trouvent assez de fondement sur des cheveux et sur des atomes.

Sa haine est pour les généreux, et son mépris pour ceux qui l'adorent. Son humeur le rend insupportable à ses amis et irréconciliable à ses ennemis. Il se donne la gloire de tout ce qui est bien fait ; il renvoie le blâme de tout ce qui est mal fait sur autrui, et c'est toujours un grand crime chez lui que d'être malheureux.

S'il voulait seulement être grand par dessus les grands, cela semblerait plus supportable ; mais il veut être uniquement grand, ce qui l'expose aux envies de tout le monde...

Il affecte de rendre la justice en de petits sujets pour la violer aux choses d'importance. Son esprit penche à tout ce qui est de plus violent, et s'il fait des brasiers, il les éteint par des ruines.

Quand il a commis une faute il la défend par une autre.

III. — Voici donc Caussin et Richelieu en face l'un de l'autre, dans le cabinet du cardinal, à Rueil, le 24 mars 1637.

Richelieu s'est imaginé qu'il va, par Caussin, diriger la conscience du roi. La première « leçon » (le mot est du jésuite) qu'il « prescrit » à Caussin, c'est à propos de la question Mlle de La Fayette.

Car il y a une question Mlle de La Fayette, toute une idylle royale. Richelieu expose à Caussin qu'il faut conserver le roi dans sa piété, qui est le bonheur du royaume ; que le roi n'est pas vicieux, mais qu'il ne laisse pas d'avoir des passions ; qu'il s'est pris d'affection pour une fille de la Reine (Mlle de La Fayette) ; que cela ne passera sans doute pas jusque au péché ; néanmoins que les amours entre sexes différents ne sont jamais sans danger. Finalement le cardinal conseillait au jésuite, « non pas de rompre avec impétuosité, mais de dénouer avec adresse ce nœud qui ne pouvait être qu'au préjudice de la conscience » du roi.

« Ce que vous venez de me déclarer avec tant de confiance, répond le jésuite, est fort considérable ; il faut ouyr le roi là-dessus, et je ne manquerai pas de faire en ce sujet tout ce qu'on peut attendre d'un bon et fidèle confesseur. »

La réponse était prudente. Caussin a dû flairer quelque chose là-dessous.

Il y a quelque chose en effet, autre chose qu'une idylle. Si la vertu du roi était seule en cause ici, on peut douter que Richelieu soit entré en pareil souci. Il y avait, en jeu, un intérêt poli-

tique. Mais il y avait tout de même une idylle ; et il en faut dire un mot.

Cette Marie-Louise de La Fayette était donc fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Elle était entrée à la Cour à quinze ans (née en 1618). Elle en avait dix-sept quand elle attira l'attention du roi, qui en avait trente-quatre. Elle n'était pas extrêmement jolie ; elle était brune (ce qui était un défaut pour un temps qui préférait les blondes) ; mais elle était douce, timide, gracieuse ; elle avait une voix délicieuse ; quand on causait avec elle, on reconnaissait un esprit droit, un cœur tendre ; elle était sympathique. Très pieuse, elle ne restait à la cour qu'en attendant qu'elle pût entrer au cloître.

C'est en 1635 que le roi la remarque. Il se sent vaguement attiré par son air doux, son regard très pur. Il lui parle : le sourire fin, l'accueil à la fois réservé et aimable de la jeune fille lui plaisent. Il apprécie, à mesure qu'il la connaît, son jugement sain et ferme, sa conscience droite. Pourquoi, quand il s'entretient avec elle, éprouve-t-il une joie légère à regarder ses beaux yeux, à l'écouter parler ? Pourquoi, quand il songe à elle, sent-il un bonheur qui dissipe ses tristesses passagères ? Il ne le sait pas, il ne cherche pas à le savoir. Il ne discute pas la sympathie qu'il sent naître en lui ; il n'y voit pas de mal. Les conversations, d'abord rares avec la jeune fille, deviennent fréquentes : il la rencontre dans l'appartement de la reine, jamais seule. Ils causent de riens, des incidents de la vie de Cour, de chasse, de sujets religieux. La jeune fille un jour lui dit son projet de retraite au cloître : le roi ne répond pas. Elle aussi, elle l'aime, oh ! d'un amour fait de vénération, de reconnaissance : songez donc ! le roi, si bon pour elle, petite provinciale ! Il n'est pas beau, certes : la maladie qui le mine depuis des années, lui a creusé le visage, blêmi le teint. Mais, pour une jeune fille, un roi a toujours vingt ans !

Tout cela ce n'est rien. Les courtisans ouvrent bien un peu de grands yeux ; mais on est tellement sûr de la vertu du roi !

Mais il y a autre chose. Cette petite fille est de la noblesse ; elle épouse les querelles de la noblesse. Elle est fille d'honneur d'Anne d'Autriche, avec qui le cardinal est brouillé ; elle partage les préventions du cercle de la Reine contre la politique royale, contre cette politique d'alliances protestantes qui met la chrétienté en sang. De cela aussi elle parle au roi ; Richelieu le sait, ou le soupçonne : il faut écarter du roi cette influence qui contrarie ou peut contrarier sa politique.

Caussin cependant ne se presse pas d'appliquer la « leçon » de Richelieu. Celui-ci, dix jours après l'entrevue du 24 mars, stupéfait que Caussin ne lui ait encore pas dit un mot de l'affaire, lui dépêche un émissaire pour suggérer qu'il y a lieu de hâter l'entrée de la jeune fille au couvent. Caussin sent « le doigt du cardinal dans tout ce discours, » et conçoit dès lors un préjugé contre la vocation de Mlle de La Fayette.

Le lendemain même, c'est le roi qui, « hors de la confession, » aborde le sujet avec Caussin ; il s'en ouvre avec une admirable candeur, et parle du dessein de la jeune fille d'entrer en religion, « ce qui lui causait (au roi) quelque ennuy. »

Caussin, tout ému, reconnaît « tant de modération et de pureté » en cet amour, qu'il ne pense pas qu'il s'en puisse « trouver un plus chaste sous le ciel entre personnes du monde de sexe différent ; » et cela lui donne « dès lors une tendre compassion pour ce bon prince, que l'on voulait priver d'une amitié si raisonnable. »

Et il répond « franchement à Sa Majesté, qu'il ne voyait point de danger en son affection, et qu'il pouvait l'entretenir dans le degré où elle était pour lors ; que si la fille parlait de religion, il fallait, auparavant que de le lui permettre, examiner sérieusement cette vocation à cette occasion ; et que la bienveillance dont il l'avait honorée jusques ici, l'obligeait à ne hasarder point, en un moment, tout le repos de sa vie. »

Et vous voyez d'ici Caussin très monté contre le cardinal, qui, pense-t-il, ne veut voir la jeune fille au couvent que pour l'éloigner du roi. Et, songeant que le cardinal a déjà brouillé le roi avec la reine-mère et avec la reine sa femme :

> Vrai Dieu ! disais-je en mon cœur : n'est-ce point assez d'avoir ôté la mère, diverti toute la confiance de la femme...? Faut-il encore arracher l'innocente brebis du sein de son pasteur ? Qu'a-t-elle dit ? qu'a-t-elle fait ? Pauvre fille ! C'est la grâce qui la fait disgracier, et la piété envers la patrie qui la fait rendre criminelle. Que ma langue se colle plutôt à mon palais que de servir ici la passion du cardinal !

Si bien qu'avant d'avoir vu Mlle de La Fayette, il a un préjugé hostile à sa vocation. Il le lui écrira plus tard :

> Je n'étais nullement porté à vous faire religieuse, parce que je ne pouvais me persuader devant que de vous avoir ouye que votre vocation fût bonne. En outre, *comme je savais que vous aviez déjà courageusement parlé au roi des affaires de son Etat*, je craignais de priver le public d'un instrument de sa félicité ; je jugeais qu'il était expédient d'avoir toujours quelque obstacle à la Cour pour modérer cette excessive puissance que prenait le cardinal. Je vous regardais comme un petit grain de sable que Dieu avait posé de sa main sur le rivage pour réprimer les débordements de cette grande mer. Ajoutez à cela que la joie et la santé du Roi me semblaient en quelque sorte dépendre de ce bon entretien qu'il avait rencontré en votre conversation.

Peu après, vers la fin d'avril, Caussin voit Mlle de La Fayette ; il l'éprouve rudement sur sa vocation ; il veut savoir si à l'origine il n'y a point quelque dépit, si elle n'a point « peut-être désiré quelque chose de lui (du roi) qu'il ne vous a point si tôt accordé » : à quoi la jeune fille fait réponse charmante, qu'elle en est bien éloignée, qu'elle a tout ce qu'elle désire de la bonté du roi : — « Et si Dieu m'abandonnait tant que de consentir au mariage, je n'y ferais que

languir. Je serais à un mari par la présence du corps, et toujours de cœur avec le roi. *Après lui, il ne faut plus aimer que Dieu.* »

L'entrée à la Visitation est décidée. Caussin en avertit le roi, qui répond, les larmes aux yeux : — « Il est vrai que je l'aime et que je la tiens bien chère pour sa vertu; mais si Dieu l'appelle en religion, je n'y mettrai point d'empêchement ; et si je savais que ma présence y fît quelque obstacle, je m'en irais à cette heure et ne la reverrais plus. »

On attendra toutefois la réponse des parents de la jeune fille : ce que Richelieu apprenant, il en est tout courroucé d'impatience, et maugrée « que le confesseur ne pouvait ignorer ce que dit saint Jérôme : *Qu'il faut passer sur le corps de son père pour courir à l'étendard de la Croix.* »

Mlle de La Fayette entre à la Visitation le 19 mai. La douleur du roi faisait peine à voir ; il errait dans les bois, revoyant par la pensée les traits de celle « dont il portait l'image dans son cœur, » se rappelant les propos échangés avec elle... Mais il allait bientôt la revoir au noviciat : — « Vous avez aimé cette jeune fille en toute pureté, lui dit Caussin : vous l'avez choisie vierge et vous la rendez aussi toute vierge à Dieu, et votre conversation avec elle a toujours été si honnête qu'elle lui a pu servir d'apprentissage à son noviciat ! Vous la verrez et lui parlerez aussi bien à une grille que dans la chambre de la reine ! Vous aurez tout, puisque jamais vous n'avez voulu d'elle autre chose que ce que la loi de Dieu vous permettait. »

Il la fut donc revoir à la Visitation. Il avait le privilège de pouvoir franchir la clôture, mais il n'en voulut pas user : il ne revit la jeune postulante que derrière la grille du parloir, en présence des quelques personnes de sa suite se tenant à distance. On avait commencé à parler politique à la Cour; on continua au cloître. La jeune fille en parlait même plus hardiment derrière la grille qu'à la Cour (et Caussin d'ailleurs était là pour l'y pousser) : ce qui ne faisait pas l'affaire de Richelieu. Les visites royales se renouvelèrent néanmoins souvent durant les quatre ou cinq mois qui suivirent la prise d'habit de la jeune fille (qui eut lieu le 22 juillet). Le roi non plus n'aimait pas qu'on lui parlât mal de son ministre : au fond il lui était attaché, sinon par inclination, au moins par raison et devoir d'Etat. Un jour que la jeune novice lui parlait avec plus de force que d'habitude contre le cardinal-ministre, le roi l'écouta, puis lui tourna le dos et partit sans répondre un seul mot. Il se repentit ensuite de l'avoir quittée si brusquement et lui fit dire par Caussin qu'il ne désapprouvait pas la liberté qu'elle avait prise et qu'il reviendrait la voir incessamment. Il revint en effet ; et elle revint aussi sur le sujet, avec plus de ménagements. Mais à la longue la politique ne pouvait que gâter l'idylle ; et après le renvoi de Caussin, les visites cessèrent.

Une des dernières visites royales pourtant fut féconde. C'était un des premiers jours de décembre de cette année 1637. Le roi allait de Versailles coucher à Saint-Maur. En traversant Paris, il s'arrête à la Visitation de la rue St-Antoine (le temple protestant actuel) pour voir Mlle de La Fayette. Tandis qu'ils parlent, éclate un orage si affreux que le roi ne peut ni retourner à Versailles ni aller à Saint-Maur. Son capitaine des gardes lui propose de chercher un refuge au Louvre, chez la reine : le roi refuse, étant brouillé avec la reine. Puis, « cédant aux pressantes sollicitations de notre Sœur Louise-Angélique » (Mlle de La Fayette), dit l'*Année Sainte de la Visitation,* il se décide à aller trouver la reine au Louvre, y passe la nuit : neuf mois après, 5 septembre 1638, naissait Louis XIV.

IV. — Caussin cependant ne laissait pas la novice agir seule sur l'esprit du roi. Lui aussi s'en mêlait, et avec l'autorité que lui donnait son ministère. Et le roi, religieux comme il était, l'écoutait avec déférence, et non sans être ébranlé. Si bien qu'un jour de décembre de cette année 1637, Caussin se crut assez maître de la conscience de son royal pénitent pour tenter de frapper le coup décisif et de ruiner la politique de Richelieu.

Caussin, dans la politique de Richelieu, voyait tout en noir, incriminait tout : exil de la reine-mère (alors à Gand), brouille avec la reine Anne d'Autriche, la noblesse réduite à rien et tout le pouvoir aux mains du cardinal, surtout la question de la guerre (de Trente ans) et les alliances avec les protestants ou même avec le Turc, etc. : toutes questions tout autrement complexes que ne le jugeait Caussin dans sa simplicité étourdie.

Le 8 décembre 1637, fête de la Conception de la Vierge, il va trouver le roi et lui sert un réquisitoire en règle contre la politique qu'il suit. Le roi répond bien que cette question des alliances a été examinée avec soin, que les plus habiles docteurs les ont déclarées légitimes, que les Pères mêmes de la Compagnie de Jésus ont été de cet avis et ont donné leurs consultations par écrit. Toutefois il est ébranlé et troublé dans sa conscience : Caussin le voit, et, avant de lui donner la communion, lui adresse une homélie dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle est fort théâtrale.

Caussin, voulant emporter la place de haute lutte, demande à répéter son réquisitoire en présence de Richelieu lui-même. Le roi y consent pour l'après-midi de ce même jour ; mais Richelieu laisse Caussin à la porte de la chambre du Conseil.

Le 10 décembre, Caussin réussit encore à forcer la consigne et à entrer chez le roi ; mais deux émissaires du cardinal vinrent interrompre l'entretien.

Le soir de ce même jour, Richelieu faisait porter une lettre de cachet au Provincial des Jésuites ; et le lendemain matin 11, Caussin était livré, dit-il, « entre les mains des gardes comme un crimi-

nel d'Etat pour être transporté aux extrémités de la France. »

V. — Ses Supérieurs l'ont condamné, les Supérieurs français d'abord (le Supérieur de la maison professe de Paris et le Provincial), le Général de Rome ensuite, Vitelleschi, qui écrit à Richelieu (6 février 1638) : *Post Patris Caussini seu gravem errorem, seu potius culpam... Non possum dicere quam sim misere afflictus Patris illius (ut loquar mitissime) imprudentia insigni et periculosa...* Et le Général prive Caussin de voix active et passive, lui supprime l'autorisation de cacheter lui-même ses lettres et de les recevoir cachetées, lui défend de prêcher et de faire imprimer aucun ouvrage. Il fera plus encore, si Richelieu demande plus. Il songeait à éloigner Caussin de France, et remet la chose à la prudence du Provincial. Celui-ci, le P. Binet, ne juge pas à propos d'expédier Caussin au Canada, et se contente de l'envoyer un peu plus loin que Rennes, à Quimper ; mais il adresse à toutes les maisons de la province une circulaire où, tout en rendant hommage à la pureté de ses intentions, il taxe sa conduite d'imprudence grave pour ne rien dire de plus.

Caussin ne prit point la chose en paix : — « J'ai été livré par mes frères aux satellites du Cardinal, répète-t-il à plusieurs reprises dans ses lettres (notamment à Mlle de La Fayette)... J'ai été dégradé, livré par mes frères aux ismaélites, envoyé dans un exil très rude... On a ajouté à toutes ces rigueurs la défense de voir aucune religieuse. » Puis il se ressaisit, et écrit, toujours à la Visitandine, non sans emphase : « Sachez, pour votre consolation, que je suis non seulement patient, mais content dans la vénération des conduites de Dieu sur moi... Je m'élève au-dessus de tous mes maux... Je sens plus que jamais l'éternité de mon âme dans le commerce des intelligences et des astres... Je suis le maître de mon temps et le roi de moi-même, sans regret du passé, sans crainte du présent, sans peur de l'avenir. Quelquefois je mets la main à la plume et je travaille déjà pour ceux qui naîtront d'ici à plusieurs siècles » (c'était promettre un peu prématurément l'immortalité à ses productions).

A ses Supérieurs non plus il ne ménage pas l'expression de sa pensée. Il ne leur pardonne pas de l'avoir livré. Au P. de Séguiran (son Supérieur de la maison de Paris) il écrit : — « Votre cœur ne vous a-t-il pas dit : Que fais-tu ? C'est ton ami, c'est ton frère que tu livres à ces amalécites, peut-être à la prison, peut-être à la mort. Qu'a-t-il dit ? Qu'a-t-il fait ? Sa vie est sans tache et sa conversation sans reproche ; s'il a parlé, ç'a été pour dire ce qu'il ne devait jamais taire ; et s'il souffre du mal, c'est pour avoir voulu faire du bien. Il a vécu parmi nous comme un agneau, et tu le permets conduire à la boucherie, sans penser que son silence te sera une accusation devant Dieu. »

A son Général il qualifie rudement la lettre qu'il a reçue du Provincial et où la longueur des pages remplace les raisons absentes : *Placuit illis multa extendere numeris, cum non possent rationibus.*

Au P. Suffren, qui lui aussi fut confesseur du roi et qui alors accompagnait en exil Marie de Médicis, il écrit (novembre 1638) : — « Si vous demandez comment je suis sorti de la Cour, je répondrai que c'est par la porte que vous avez choisie [1], qui est celle de la conscience et de l'honneur. Si nous avions voulu sophistiquer les commandements de Dieu... et enseigner le roi à pécher par la théologie, nous serions encore les bienvenus auprès de celui qui gouverne... C'est merveille qu'il (Richelieu) a trouvé dans notre corps des gens capables de blanchir le charbon et de noircir la lumière. La Compagnie (de Jésus) est bonne et sainte en son corps, mais non pas en tous ses membres. Si le collège des apôtres a eu des taches, elle ne peut pas être inaccessible aux erreurs et au vice... Les uns justifient toutes les actions de ce grand favori par des sophismes d'Etat, et s'il le faut canoniser, ils sont prêts de fournir des mémoires... D'autres disent que nous avons raison, mais qu'il n'est point temps de parler, lorsqu'il est hors d'espérance de pouvoir remédier à une affaire [2]. Cette maxime est bonne pour des petits valets de Cour, qui veulent entretenir leur fortune ; mais un directeur de conscience qu'un prince consulte pour son salut, ne doit pas seulement parler, mais rugir contre l'iniquité... »

Il écrit à Richelieu lui-même : — « Tout est branlant ici bas ; mais il n'y a rien de plus instable que le bonheur des favoris qui, après avoir fait les Césars, ont servi bien souvent de jouets au peuple et de déclamation aux écoles. Toutes les histoires sont teintes de leur sang et tous les siècles remplis de l'horreur de leur mémoire. » Et il termine sa lettre par cette remarque, superflue pour Richelieu : — « Votre Eminence sait que ce n'est point par le consentement des nôtres (les jésuites) que je lui adresse ces lignes. »

Le prince de Condé l'a honoré jadis de son amitié, mais il n'a pas été content de tout ce tapage que le Père mène autour de sa chute. Caussin lui en écrit : — «... Je ne puis pas ignorer que Votre Altesse a blâmé, pour le moins en apparence, mes procédures sur la sortie que j'ai faite de la Cour, et m'a mésestimé *pour n'avoir pu supporter mon bonheur*. J'avoue, monseigneur, que c'est un des plus sensibles coups qui me frappent dans ce bannissement, de me voir désapprouvé d'un prince dont j'ai souhaité l'approbation comme le meilleur caractère de mes actions... Je voudrais dès à pré-

[1] Toutefois le P. Suffren n'avait pas été bouté dehors comme Caussin ; il avait quitté la Cour de lui-même, pour suivre Marie de Médicis (dont il fut confesseur vingt-six ans). Sur Marie de Médicis, voir *Ami* 1902, p. 29 ; 1904, p. 932, et le définitif ouvrage de M. L. Batiffol (étudié *Ami* 1910, p. 874).

[2] Caussin, dans tout cet accès de mauvaise humeur contre la Compagnie, vise surtout les PP. Binet (provincial), de Séguiran (Supérieur de Paris), Sirmond (son successeur au poste de confesseur du roi), de la Haye. Il ne comprend pas que tout le monde n'ait pas pris fait et cause pour lui.

sent souscrire à ma condamnation, et me confesser digne des peines que je souffre, *si je me pouvais avouer coupable sans trahir la cause de Dieu...* Votre Altesse approuvait toutes ces vérités chrétiennes lorsque je les prêchais, et maintenant elle les désapprouve lorsque je les pratique, comme si c'était une vertu de les dire et un péché de les mettre en exécution... » — Et, passant au bruit qui court que le prince veut marier à une nièce de Richelieu son fils le duc d'Enghien (le futur Grand Condé, alors âgé de seize ans), Caussin s'indigne : — Qu'a fait Mgr le duc d'Enghien, cet admirable prince, pour être la victime du cardinal de Richelieu ?... Fallait-il l'élever avec tant de souci... pour l'immoler aux autels d'une fausse divinité ? C'est un grand malheur en une personne si heureuse d'avoir plu à celui à qui tous les généreux doivent se faire gloire de déplaire... Il faut que toute la France le pleure, s'il se marie hors de son mérite. » En dépit de Caussin, le projet de mariage entre le duc d'Enghien et Claire-Clémence de Maillé-Brézé tint bon, et le mariage lui-même fut célébré le 9 février 1641 à Rueil, au palais du cardinal.

Caussin avait envoyé à Rome, à son Général, un Mémoire justificatif. De Rome on ne lui répond pas. Il sait que les Pères de France sont contre lui et se plaignent qu'il ait tout fait sans prendre avis de personne. Là-dessus il dit vertement son fait au P. de Séguiran, son ancien supérieur de Paris :

Premièrement, pour ce que vous vous êtes plaint à Rome et en France de ce que je n'ai pas suivi vos conseils, je vous répondrai franchement que la vie que vous avez menée à la Cour (Séguiran avait été confesseur du roi) n'a pas été *si pleine d'exemple et de vénération* qu'elle me doive faire passer vos sentiments pour loi et vos paroles pour oracles... Je considérais, lorsque j'étais à la Cour, que vous étiez fort curieux de savoir comme je m'y gouvernais... J'étais bandé d'esprit, de cœur et soin sur la bonne conduite de la conscience du roi. Je n'avais des yeux que pour cela, j'étais aveugle pour le reste des choses du monde. Vous eussiez voulu bien des fois prendre part à cette direction que Dieu avait mise entre mes mains ; *mais je n'étais point là pour être votre vicaire*, et le secret que je gardais à mon prince pour les moindres choses, n'avait garde de me permettre de balotter les affaires de sa conscience par vos consultations... Pour ce qui touche le second chef d'accusations, vous avez écrit à Rome et publié partout que j'avais pensé ruiner la Compagnie, mais que j'avais reçu le coup pour elle et que tout allait bien. Je loue Dieu de cette faveur que tout l'orage soit tombé sur moi, et que j'aie cette gloire d'être la victime immolée pour mes RR. PP. que j'aime singulièrement en N.-S.

VI. — Débouté de partout, Caussin, le 10 février 1643 (Richelieu venait de mourir, le 4 décembre 1642), écrit au pape, Urbain VIII. Il lui expose sa conduite à la Cour. Il expose que, depuis qu'il l'a quittée, il a « souffert l'espace de cinq années et plus, ainsi qu'une personne réputée comme morte entre les vivants et qui seulement survit à ses funérailles. » — Il a plusieurs fois écrit à son Général, « mais il n'a satisfait aucunement à mes prières, et il ne m'a point soulagé dans mes souffrances, parce qu'il a l'esprit préoccupé par les menées de ceux qui ne souffrent pas que mes plaintes puissent parvenir jusqu'à lui. » — Il écrit au Pape, non pour se « plaindre des rigueurs que l'on a exercées contre moi : je ne considère pas ma personne (!), » mais pour se plaindre « seulement de ce qu'*une cause si juste et si raisonnable* comme celle que j'avais entreprise ait été si cruellement traitée en ma personne *par ceux qui ont abusé de leur puissance, de leur autorité, et qui pouvaient* m'assister puissamment dans un si généreux dessein » (attrapez, Supérieurs !). Et oyez un peu les conséquences fâcheuses de ceci pour le bien général : — « Et cela donne un grand sujet de craindre que ceux qui viendront après moi à succéder dedans ma charge *ne commettent*, par une honteuse lâcheté, *de grandes fautes, et en très grande quantité*, si l'on souffre que, *sans aucun jugement*, les peines et les souffrances soient la récompense des vertus. »

En conséquence de quoi il demande à Sa Sainteté :

Premièrement,... qu'elle nomme quelqu'un dans notre Compagnie qui prenne une entière connaissance de toute mon affaire et qui ait un pouvoir absolu de la terminer ; parce que notre R. P. Provincial a plutôt exercé contre moi l'*office d'un des commissaires du cardinal* que la charge d'un père spirituel...

Secondement, lorsqu'ils (les commissaires nommés) auront reconnu mon innocence, — ce que j'espère devoir arriver assurément, tant je suis certain de la justice de ma cause, — que notre R. P. Général écrive lui-même une lettre qui sera lue et signifiée dans toutes nos maisons, par laquelle il me rende et restitue la renommée que l'on a voulu ôter par les calomnies de cette lettre-circulaire qu'ils ont reçue au commencement de ma disgrâce.

Tiercement, que les ouvrages que j'ai composés dans cet exil pour la défense de la vérité et pour la consolation du prochain, lorsqu'ils auront été lus et approuvés par les docteurs de théologie choisis et députés à cet effet, comme il se pratique d'ordinaire, et autorisés d'un privilège de Sa Majesté, puissent être mis au jour *sans que personne y apporte aucun empêchement.*

. . . . . .

En cinquième lieu, *que personne ne prenne la hardiesse de s'opposer encore aux bons désirs que j'ai de travailler à la cause de Dieu* et ne m'empêche d'effectuer courageusement les bons desseins que j'ai entrepris pour son service ; *que dorénavant je ne dépende d'autre personne que de vous ;* s'il arrive quelque chose de conséquence et d'importance dans mes actions et dans le gouvernement de ma personne, *que je n'aie à recevoir d'autres volontés et d'autres jugements que les vôtres.*

VII. — On ne sait pas quelle suite le Saint-Siège donna à la longue missive de Caussin. Mais, trois mois après, Louis XIII mourait (14 mai 1643) ; et la régente, Anne d'Autriche, qui se souvenait que Caussin l'avait toujours soutenue contre Richelieu et que c'était à Mlle de La Fayette et à lui qu'elle devait la naissance de Louis XIV, la régente, à peine installée, pria le Provincial des Jésuites (qui n'était plus le P. Binet) de rappeler à Paris l'ancien confesseur

de Louis XIII. Caussin, en conséquence, rentre à Paris, en août de cette année 1643 ; son Général l'en félicite, lève toutes punitions encourues, lui rend ses droits, voix active et voix passive, habilité aux emplois de la Compagnie, et le *parvum sigillum* ou autorisation de cacheter lui-même les lettres de convenance, *officiosas epistolas et quæ nihil rerum contineant quod possit quisquam jure vel injuria cavillari.*

A Paris, Caussin reprend son ministère de confesseur et de prédicateur. Le Provincial lui confie le soin de répondre à un pamphlet qu'Arnauld vient de publier sous le titre de *Théologie morale des Jésuites* et qui prélude à une longue guerre. Caussin donne sa réponse en un vol. in 8, 1644; puis, la même année, une *Apologie pour les religieux de la Compagnie de Jésus*, dédiée à Anne d'Autriche. En 1644 encore il publie un Avent sous le titre de *Sagesse évangélique ;* en 1647, *Le Buisson ardent, figure de l'Incarnation.*

Mais il avait décidément la manie politicienne. En 1645, il publie l'*Angelus pacis ad principes christianos*, qui est supprimé cette même année par ordre venu du Généralat de Rome. Caussin le réédite en 1650; mais le Général, Piccolomini, eût désiré qu'il attendît encore et surtout qu'il observât *strictius* les corrections qui lui avaient été demandées par son Provincial.

En 1650 encore, il donne le *De Regno et Domo Dei :* Guy Patin et Bayle trouvent qu'il y parle très bien des qualités que doivent avoir les princes. Plaire à Guy Patin et à Bayle n'a rien de flatteur pour un homme d'Eglise. Le Général, Piccolomini, exprime son mécontentement des dissertations XLII et XLIII de cet ouvrage et s'étonne que les reviseurs les aient laissé passer, si toutefois les passages incriminés n'ont pas été ajoutés après la révision. Il en écrit à Caussin lui-même, au P. Lalemant, supérieur de la maison de Paris, au P. Claude de Lingendes, Provincial. Mazarin, de son côté, prend ombrage, dit son mécontentement à la reine, et la reine prie le Provincial d'éloigner Caussin de Paris : ce qui est exécuté en décembre 1650 par ordre du Général, lequel ajoute que Caussin ne devra pas être rappelé sans sa permission. Caussin est envoyé à Eu, n'y reste qu'un peu plus de deux mois : ramené à Paris fin mars 1651, il ne tarde pas à y tomber malade, et, après de cruelles douleurs d'entrailles, meurt pieusement (2 juillet 1651). Il souffrit avec beaucoup de courage, répétant souvent : — « Mes douleurs ne sont qu'un bain de délices, en comparaison de toutes les tortures morales que j'ai endurées à la Cour. »

Tout est bien qui finit bien. Nous nous sommes étendus sur cette vie de Caussin, qui intéresse l'histoire, mais qui intéresse aussi la conduite pratique, la pastorale. Il y a d'utiles leçons à y prendre. De sa correspondance d' « exil » notamment, on pourra tirer tout un petit catalogue des fautes ou des travers à éviter quand on est ou qu'on se croit frappé injustement.

VIII. — M. Nau, professeur à l'Institut catholique de Paris, a publié une brochure qu'il intitule : *Nestorius d'après les sources orientales* (in-16 de 61 p., 0 fr. 60, Paris, Bloud), mais en nous donnant lui-même, dans son Avant-propos, p. 10, le très sage avis qui suit :

« On ne perdra pas de vue que la présente étude, rédigée à l'aide de documents *surtout nestoriens*, est en quelque sorte *le plaidoyer de Nestorius*. Nous étions limité par le nombre des pages et nous avons dû y placer avant tout les documents nouveaux ou peu connus : chacun pourra *les compléter* à l'aide des histoires du Nestorianisme. »

Chacun « pourra » et chacun *devra* les compléter. Autrement dit, cette brochure ne devra être lue et entendue qu'accompagnée d'une liste d'*errata*. Lue autrement, elle laisserait une singulière impression, l'impression d'un plaidoyer de et pour Nestorius.

La question Nestorius a été réveillée surtout par la découverte d'une apologie de l'hérésiarque par lui-même, écrite peu avant sa mort, en 451, vingt ans après Ephèse, intitulée : *Le Livre d'Héraclide de Damas* (trad. en français par M. Nau, Paris, Letouzey, in-8 de XXVIII-404 p., 10 fr.), et publiée sous ce pseudonyme d'Héraclide parce que les ouvrages qui portaient le nom de Nestorius étaient condamnés au feu.

Nous en avons dit notre avis déjà en 1909, p. 1014-1018. A la première nouvelle de cette découverte, certaines gens, parmi nous, ont pris soudain fait et cause pour Nestorius et contre saint Cyrille et le pape saint Célestin. Il y a toujours des gens qui sont prêts à voir, dans les condamnés de l'Eglise, des victimes innocentes ou incomprises, et dans l'Eglise, un bourreau. Avant même de connaître ce *Livre d'Héraclide*, Mgr Duchesne écrivait que Nestorius fut sacrifié pour le bien de la paix, comme Jonas fut jeté à la mer pour sauver le navire [1], et résumait au surplus en ces lignes monumentales l'histoire des controverses du Ve siècle :

« Sur le terrain de la doctrine, les écoles se heurtent, les partis s'échauffent et se combattent, la leçon du siècle précédent et de ses lamentables désordres (Arius) ne sert absolument à rien. *Des gens qui pensent au fond la même chose s'entremaudissent pour des formules.* » *(Hist. anc. de l'Eglise*, t. III, p. VI) [2].

[1] « Nestorius, écrit Mgr Duchesne (t. III, p. 449-451), fut réprouvé d'une manière générale, sans que l'on déclarât au juste pourquoi... Ce sur quoi on s'entendit (après Ephèse), c'est sur la formule élaborée et présentée par les amis de Nestorius, une formule que celui-ci aurait signée des deux mains, et en même temps sur la condamnation de Nestorius, motivée en termes vagues : *déjà la combinaison était trouvée : on jetait Jonas à la mer*, mais le navire continuait sa route. »

[2] Nous avons publié le décret qui met cette *Histoire* à l'Index. Précédemment on avait eu la circulaire du cardinal de Lai (1er septembre 1911), qui ne portait qu'une interdiction partielle, mais qui était accompagnée de considérants énergiques (reproduite *Ami* du 5 octobre 1911, p. 868). — Précédemment encore, on avait eu la petite harangue de M. l'abbé Labourt à Mgr Duchesne,

Simples questions donc de formules, et non de « choses, » que les questions soulevées par Pélage, par Nestorius, par Eutychès !

Mgr D. nous montre encore l'ivresse de la spéculation théologique se jetant sur la doctrine chrétienne, « retenant sur la table de dissection le doux Sauveur qui s'est proposé à notre amour et à notre imitation bien plus qu'à une investigation philosophique » (p. 323) : il s'est proposé à notre adoration aussi et d'abord ; et pour l'adorer, pour l'aimer aussi comme il veut être aimé, il faut croire qu'il est Dieu, et c'est la foi à sa divinité qui était ruinée par les erreurs christologiques, par les « formules » (!) de Nestorius et d'Eutychès.

Fermons cette parenthèse. Personne, parmi les catholiques, n'est d'ailleurs allé aussi loin dans la sympathie pour Nestorius que Mgr D. et feu Ermoni.

Le meilleur travail qui ait été publié sur cette question, le travail que tout lecteur de M. Nau devra garder à portée de la main comme contrepoids au « plaidoyer » que M. Nau lui-même nous invite à « compléter, » ce sont les articles du P. Jugie, assomptionniste. *(Echos d'Orient*, mars et sept. 1911) [1].

Au point de vue historique, l'Apologie de Nestorius n'apprend rien de nouveau, — sauf quelques détails et quelques interprétations des faits, mais qui seront toujours sujets à caution tant qu'on ne pourra les contrôler par ailleurs, puisqu'il s'agit d'un homme qui fait sa propre apologie et que le ton de sa polémique est loin de respirer la sérénité. On n'y trouve *aucune pièce* qu'on ne connût déjà. Nestorius s'y révèle tel que le dépeignent les documents contemporains : violent, entêté, incapable de saisir une pensée contraire à la sienne, vaniteux, bavard intarissable, ressassant toujours les mêmes choses, « un des ouvrages les plus ennuyeux qui soient sortis de la main des hommes [1]. »

Au point de vue théologique, ce Livre nous fait connaître dans son fond la doctrine christologique de Nestorius. Cette doctrine, on la connaissait par saint Cyrille, par les Actes d'Ephèse, et par divers fragments de Nestorius lui-même : il était clair que Nestorius a véritablement enseigné, *non pas toujours en paroles, mais en réalité*, tout ce qu'on entend habituellement sous le nom de nestorianisme. Mais précisément, parce que certaines manières de dire de l'hérésiarque étaient susceptibles d'un sens orthodoxe (il a toujours eu, comme Théodore de Mopsueste et comme d'autres beaucoup plus modernes, « le goût de ces habiletés de langage qui respectent l'expression et altèrent les idées et le sens »), certains donc avaient cru pouvoir se permettre de l'absoudre d'hérésie et prétendre qu'il était orthodoxe en son

qui présidait la distribution des prix au Collège Stanislas (21 juillet 1911) :

« Le *Liber Pontificalis*, dit M. Labourt, les *Fastes épiscopaux*, les *Origines du culte chrétien*, et même votre *Histoire ancienne de l'Eglise*, ne sont pas de ces ouvrages légers qu'on peut se flatter de connaître et de juger si l'on en a prestement tourné quelques pages. Mais nul de ceux à qui il a été donné de les étudier consciencieusement — ainsi qu'ils ont été composés — ne s'étonne des honneurs singuliers que depuis trente ans bientôt vous décerne l'opinion unanime des savants de l'Europe entière, que dis-je ? du monde entier. »

Unanime ? Voilà, d'un mot, classés parmi les non savants tous ceux (et ils ont été nombreux, dès le premier jour) qui ne se sont pas associés à ces « honneurs singuliers. » Et le cardinal de Lai ne « sait » sans doute pas non plus : il a pris la peine cependant de demander l'avis de « consulteurs compétents » (dont le brevet de compétence n'a point été, il est vrai, contresigné par M. Labourt) : — « Non seulement l'auteur (Mgr D.) ne donne pas le véritable concept de l'histoire de l'Eglise, mais il le *fausse* et le *défigure énormément*... »

La petite harangue de M. Labourt a été reproduite dans *Revue du Clergé français* du 1er septembre 1911 (le jour même d'où est datée la circulaire de la S. C. Consistoriale). C'est seulement le 15 mars 1912, non point dans sa *Tribune libre* (où elle publie pourtant tant de choses !), mais dans la « Revue mensuelle du monde catholique » rédigée par M. l'abbé Terrasse, que la *Revue du Cl.* a reproduit la circulaire dans ses points essentiels et mis ses lecteurs au courant de l'affaire (p. 759-760). — « Mon Dieu ! garez-moi de mes amis ! » Mgr Duchesne a eu le malheur de trouver de singuliers amis (non moins « singuliers » que les honneurs dont parlait M. Labourt) : voir, par exemple, le secours que se sont empressés de lui apporter le *Journal des Débats*, 21 nov. 1911 et 31 janvier 1912, et le *Temps*, 17 sept. et 23 oct. 1911 et 4 février 1912.

A ceux qui voudraient s'édifier sur le péril que la lecture de l'œuvre de Mgr Duchesne constitue pour la foi, nous recommandons la brochure de M. A. Michel (prof. à la Faculté de Théologie de Lille) : L'Histoire ancienne de l'Eglise *de Mgr Duchesne est-elle un péril pour la foi ?* in-8 de 92 p., Lille, R. Giard : travail qui a paru l'hiver dernier dans les *Questions ecclésiastiques* de Lille. Cinq chapitres : l'Eglise naissante ; l'Eglise romaine ; les Livres inspirés ; la vie du dogme ; synthèse : la crédibilité de l'Eglise.

[1] Quelques dates de l'épiscopat de Nestorius : Nestorius, consacré évêque le 10 avril 428, s'affiche, dès sa première semaine d'épiscopat, chasseur féroce d'hérétiques et pourfendeur sans pitié de tout ce qui lui semble un dérèglement, aussi bien dans les mœurs publiques que dans la conduite des clercs ; puis, dès la fin de cette même année 428, fait interdire d'appeler Marie Mère de Dieu, θεοτόκος, au grand émoi de toute l'assistance, clercs et laïcs ; — forge son χριστοτόκος et rêve, dans sa présomption, de l'imposer à l'Eglise universelle ; écrit dans ce but à Rome et à Alexandrie : — le pape saint Célestin réunit à Rome (août 430) un concile des évêques d'Italie, proclame la maternité divine, casse les sentences portées par Nestorius contre les tenants de la doctrine catholique, le menace lui-même d'excommunication et de déposition si dans dix jours il ne rétracte ses erreurs : le patriarche d'Alexandrie, saint Cyrille, est chargé de l'exécution de la sentence pontificale. Hélas ! Nestorius sera sourd aux anathématismes de saint Cyrille non moins qu'aux avis, tout pleins de tendresse, du patriarche Jean d'Antioche, qui est son ami et qui le conjure de revenir tandis qu'il en est encore temps.

Voir, sur une des questions les plus difficiles de l'histoire de la théologie de ce siècle-là, sur *la terminologie christologique de saint Cyrille d'Alexandrie*, un travail du même P. Jugie *(Echos d'Orient*, janvier 1912) : le P. Jugie, avec sa maîtrise habituelle, résout nombre de difficultés et montre la fausseté de plus d'une allégation de la thèse (trop vantée) de M. Lebon.

[1] De même le P. Cavallera *(Bulletin* de Toulouse, juillet 1911, p. 338) :

« Le *Livre d'Héraclide* est d'une lecture extrêmement fastidieuse. Nestorius, qui a dissimulé sa personnalité sous un pseudonyme, s'y répand en récriminations et en explications destinées à montrer l'injustice du sort qui lui a été fait. C'est un plaidoyer où se succèdent sans transition les exposés théologiques les plus arides, les détails historiques circonstanciés, les plaintes et les invectives passionnées. S'il y a çà et là des pages remarquables de vigueur et d'une âpre éloquence, le plus souvent on est en présence de longues explications qui redisent à satiété les mêmes choses et fatiguent par leur aridité et leur monotonie. »

fonds tout autant, voire même plus que saint Cyrille ! Question de « formules, » comme dit l'autre.

Désormais c'est une échappatoire où l'on ne pourra plus recourir, devant les explications trop claires et trop souvent répétées que nous fournit le *Livre d'Héraclide*. Voici à quels points se ramène la théorie de l'union des deux natures, telle que Nestorius l'y expose :

1° Comme il n'y a pas de nature complète sans personnalité et que le Verbe s'est uni à une nature humaine complète, il s'ensuit qu'en Jésus-Christ la nature humaine conserve sa personnalité et qu'elle subsiste en elle-même et non dans le Verbe ;

2° L'union de la personne du Verbe et de la personne humaine est *volontaire*, c'est-à-dire se fait par la volonté, par la compénétration amoureuse des deux, de telle manière qu'il n'y a plus qu'une seule volonté morale. Il y a don mutuel de chaque personne l'une à l'autre, et comme un prêt et *un échange des personnalités* (προσῶπα). Cet échange permet d'affirmer que les deux personnalités naturelles aboutissent à *une personnalité* MORALE *unique*, que Nestorius appelle le *prosôpon d'union* : « *La Divinité* (ou le Verbe) *se sert du prosôpon de l'humanité*, dit-il, *et l'humanité* (ou l'homme) *de celui de la divinité* : DE CETTE MANIÈRE, *nous disons un seul prosôpon pour les deux ;* »

3° Personnalité par conséquent artificielle et purement dénominative, *prosôpon économique*, masque unique jeté sur la face de Dieu le Verbe et de l'homme Jésus : voilà ce que nous désignons par les termes de Fils, de Christ, de Seigneur. — C'est pourquoi Nestorius affirme souvent qu'il n'y a qu'un seul Christ, qu'un seul Fils, qu'un seul Seigneur ; mais chacun de ces mots éveille, dans sa pensée, *l'idée de deux personnes*, la divine et l'humaine, qui demeurent distinctes et sans confusion ;

4° Dès lors, les deux personnes restant distinctes et continuant à subsister chacune en elle-même, leur union n'étant que *morale*, et non physique et substantielle, et étant donné qu'il y a deux sujets d'attribution, deux *moi*, il s'ensuit qu'on ne peut attribuer à Dieu le Verbe les propriétés et les actions de la personne humaine, et *vice versa*. On ne pourra donc pas dire de Dieu le Verbe qu'il est né de la Vierge Marie, qu'il a souffert, qu'il est mort. On ne pourra pas appeler Marie θεοτόκος, au sens propre du mot et sans faire des réserves. — En un mot, ce que les théologiens appellent la *communication des idiomes*, n'est pas permise par rapport à Dieu le Verbe ;

5° Mais cette communication des propriétés peut se faire par rapport aux termes qui désignent le *prosôpon d'union morale*, c'est-à-dire par rapport aux mots Christ, Fils, Seigneur. C'est ainsi qu'on pourra dire que Marie est mère du Christ, χριστοτόκος, parce que ce nom de Christ fait songer à la fois *aux deux personnes* qui sont unies, personne divine et personne humaine, et tout naturellement c'est à la personne humaine, et non à la personne divine, que l'esprit de l'auditeur attribuera la naissance, l'enfantement du Christ. On dira aussi que la Vierge a enfanté le Fils, le Seigneur, que le Christ, le Fils, le Seigneur est Dieu et aussi qu'il est homme, parce que chacun de ces termes désigne à la fois les deux natures complètes, les deux personnes qui se font don mutuellement de certains titres les dénommant toutes les deux à cause de leur intime union ;

6° Nestorius n'ayant pas la notion d'une nature abstraite, mais entendant toujours par ce mot une nature individuelle concrète et douée de personnalité, mêle constamment dans son langage les termes concrets et les termes abstraits, qui sont pour lui équivalents : — ce qui fait que ses manières de dire sont parfois orthodoxes ; mais il ne faut pas s'y laisser prendre : c'est une orthodoxie purement verbale.

Cette union intime de la divinité et de l'humanité en J.-C. reste pour la raison une énigme, conclut le P. Jugie. Nestorius ne peut arriver à la saisir, et il n'y a à cela rien d'étonnant : on ne comprend pas le mystère. Sa théorie à lui est sans doute plus accessible à la faiblesse de notre esprit ; elle est séduisante, mais c'est une explication en contradiction avec les données révélées et la foi de l'Eglise. Comme la plupart des hérésies, ce n'est qu'une tentative de la raison pour mettre le dogme à sa portée en faisant évanouir le mystère. Il serait facile de montrer que le Christ nestorien n'est pas sensiblement différent du Jésus de M. Harnack ou du Christ de tel moderniste de renom. Tant il est vrai qu'il est difficile d'être original en matière d'hérésie comme en beaucoup d'autres choses. Tout est dit, et l'on vient trop tard, depuis dix-neuf siècles que l'esprit humain scrute les profondeurs de la parole de Dieu.

Du même P. Jugie *(Echos d'Orient*, mai 1911), travail très documenté sur *la Primauté romaine au Concile d'Ephèse*, notamment sur la session du 11 juillet 431, où les légats du pape saint Célestin, arrivés les veilles, ont demandé, pour les examiner et confirmer, communication des actes de la Ire session, tenue en leur absence le 22 juin (session où Nestorius avait été excommunié et déposé) : — ce travail est à mettre en regard et en manière de « complément » de l'exposé de la page 21 de la brochure de M. Nau.

Il y a quinze siècles que la cause de Nestorius a été jugée, par les Eglises Orientales d'abord, par l'Eglise romaine ensuite. Supposez que dans quinze siècles, quand le bruit des querelles jansénistes sera depuis longtemps éteint et que la littérature janséniste aura disparu ou sera tombée dans l'oubli, supposez qu'un critique déniche quelqu'une des innombrables apologies qui ont été écrites pour Jansénius : voilà les critiques de ce temps-là (s'ils ressemblent à ceux d'aujourd'hui) en émoi : Jansénius n'était pas janséniste ! Et si ces critiques dénichent une seconde, une troisième apologie de Jansénius, dix apologies de

Jansénius (et ce sera facile !), alors, en vertu des principes critiques, voilà une cause définitivement révisée, et il sera entendu éternellement, foi de la critique, que Jansénius n'était pas janséniste !

IX. — Le mois de mars nous a ramené, en France et en Belgique, la fête de sainte Colette, qui fut, à la noire aube du xvᵉ siècle, en ces années de si désespérée désolation de l'Eglise et de la France, l'une de nos plus grandes saintes françaises, la contemporaine de Jeanne d'Arc. Avant de réformer les Ordres de saint François, elle avait commencé par être recluse; et il sera intéressant de rappeler ici, d'après un bon travail de M. Sainte-Marie Perrin *(Revue Hebdomadaire*, 29 juillet 1911), ce qu'était le reclusage en France au moyen âge.

Colette, née à Corbie (Picardie), en 1381, d'un ménage modeste mais aisé (fille d'un charpentier de la célèbre abbaye bénédictine de sa ville natale), avait vingt et un ans quand elle demanda et obtint, de l'évêque d'Amiens, la permission de se faire « recluse » à Corbie (1402). On se mit à bâtir pour elle une logette tout contre l'église Notre-Dame, « entre deux contreforts. » Elle y entra avec une tranquille allégresse, au milieu du grand concours de peuple que ces cérémonies attiraient toujours. Puis on ferma sur elle l'huis de la porte que des maçons vinrent murer; et l'abbé et seigneur de Corbie, dom de Roye, y apposa son sceau. Une lucarne étroite et grillée, pratiquée près de la porte, permettait à Colette de recevoir du dehors les objets nécessaires ; et une seconde ouverture, celle-ci dans le mur opposé, lui donnait vue sur l'intérieur de l'église.

C'était à l'automne de 1402, probablement le 17 septembre, fête des Stigmates de saint François. Colette va passer là près de quatre ans, jusqu'en juillet 1406, date à laquelle le Saint-Siège la dispense de son vœu de reclusage pour lui permettre de répondre à l'appel de Dieu, qui l'a accordée aux prières de saint François et de sainte Claire pour faire d'elle la réformatrice de la famille Séraphique. Sur le seuil, au moment de partir, elle se retourne toute pleurante, et baise le sol, comme on baise les murs d'un lieu où l'on a été heureux.

Qu'avait été sa vie au cours de ces quatre années ? Qu'était la vie de réclusion au moyen âge ?

L'institution du reclusage a fleuri sans discontinuer par toute l'Eglise pendant quatorze siècles : hommes ou femmes, clercs ou laïcs, seigneurs ou bourgeois, riches ou pauvres, les reclus ont été, non seulement nombreux, mais innombrables, indénombrables. En tous lieux de l'Europe chrétienne, dans chaque groupement humain, ville ou village, de génération en génération, nous trouvons une ou plusieurs cellules, jamais vides, toujours un vivant venant prendre entre les quatre murs la place du défunt.

Nos contemporains ne comprennent plus cette institution. Ils raillent, ou s'indignent, sans chercher à savoir, à pénétrer au fond de l'âme de ces reclus. Le reclusage, si l'on en cherche la base psychologique, répond au besoin d'isolement que nous éprouvons tous. Toute vie chrétienne implique la solitude, la retraite ; mieux, toute vie humaine. On n'est pas chrétien si l'on ne se ménage quelques instants de recueillement, de silence, seul à seul avec Dieu ; mais l'on n'est pas homme non plus. C'est pourquoi on trouve, hors même du christianisme et bien avant J.-C., des phénomènes qui ne sont pas sans analogie avec le reclusage; mais, ailleurs que dans l'Eglise, ils ont donné lieu à des abus de diverse nature et ont dégénéré en caricature, comme tout ce qui n'est pas de l'Esprit de Dieu. L'Eglise, ici comme ailleurs, a été organisatrice et régulatrice : le reclusage, à ses yeux, était une forme de la vie religieuse, qui a reçu ses constitutions.

Le premier ancêtre connu du reclusage est saint Antoine, qui, né en 251 dans un village de Haute-Egypte, distribue à vingt ans ses biens aux pauvres, s'enferme à la porte de sa maison, puis, ne se trouvant pas assez isolé, s'enfonce au désert, et se fait murer par un disciple dans un sépulcre abandonné : il y vit quinze ans, plongé dans l'obscurité, son disciple lui faisant passer, une fois la semaine, du pain et de l'eau par une étroite ouverture. Puis, comme son renom lui attire des disciples et des visites, il cherche une retraite plus profonde et s'arrête en un lieu de la chaîne arabique, entre Atfi et Beni-Souef, désert affreux où il fait sa demeure des ruines d'un château-fort près duquel coule une source. Son disciple lui jetait la nourriture par-dessus les murailles. Il y vit dix-sept ans, puis entreprend la fondation de ses monastères, et, sauf une nouvelle tentative de vie murée, mène la vie active : il meurt à cent cinq ans.

A la même époque et dans le même pays nous trouvons la première ancêtre connue du reclusage féminin, sainte Synclétique, née à Alexandrie, elle aussi de famille noble et riche, et qui, comme saint Antoine, se fait enfermer dans un tombeau, où elle vit jusqu'à sa mort, survenue à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Tels sont les deux chefs de file de l'armée des reclus. Tous les siècles vont maintenant lui apporter leur contingent ; et les *Vies des Pères du Désert* nous citent de nombreux noms de reclus, Callimaque le Grand, S. Jean d'Egypte, S. Bilammon, S. Justin le Jeune, David de Mésopotamie, les deux sœurs Marane et Cyre (vᵉ siècle, à Bérée en Syrie), sainte Thaïs qui vécut trois ans recluse et mourut quinze jours après sa sortie, sainte Pélagie, comédienne aussi et courtisane comme Thaïs, convertie par un sermon de l'évêque Nonnus à Antioche, réfugiée ensuite à Jérusalem où elle passe le reste de sa vie dans une cellule close sur le mont

des Oliviers, portant vêtements d'homme pour être plus sûre de demeurer inconnue ; etc. Dans notre Occident ensuite, dans tous les pays d'Europe (de l'Espagne à l'Islande), partout sauf en Russie et en Scandinavie (où les documents manquent), les reclus se multiplient, et souvent parmi les fils et filles de sang royal. Mais alors l'Eglise intervient, et légifère pour les reclus (conciles de Vannes en 465, d'Agde en 506, de Tolède en 646 ; en 794, le grand concile de Francfort-sur-Mein, où sont assemblés tous les évêques de Gaule, de Germanie, d'Aquitaine, et deux légats du Pape).

L'Eglise règle surtout l'admission au reclusage. Primitivement s'enfermait qui voulait. Désormais non : il y faudra des conditions, une probation ; et à l'évêque seul il appartiendra d'admettre un fidèle au reclusage. Il exigera des candidats un an, deux ans, trois ans d'épreuve selon qu'ils seront laïcs ou clercs. Ils devront avoir « bonne vie, bonne réputation, un caractère ferme et résolu. » Ils auront à passer une sorte d'examen : le reclus devra être instruit dans la science liturgique, « capable de lire les offices et de méditer. » Ce sont ces garanties nécessaires d'instruction qui expliquent, pour une part, que les reclus se soient recrutés principalement dans les classes aisées.

Pour les moines reclus aussi, il fallait une probation. La règle de saint Benoît autorisait la reclusion parmi les moines, mais *discretione præcipua*, nous dit saint Grégoire le Grand, après de longs et sérieux essais des forces, sous la direction d'un maître éclairé.

L'entrée en reclusion était toujours entourée d'une grande pompe. C'était un événement. On sonnait toutes les cloches de la ville ; l'église était tendue de ses tapisseries et ruisselante de lumières : le reclus y était amené en procession, et l'on faisait pour lui des prières publiques : — « Seigneur, qui êtes une joie pour nos visages... nous plaçons en votre nom votre serviteur à la porte de votre tabernacle, pour qu'il y attende l'avènement de votre Fils. » — Puis, le reclus enfermé, la procession revenait en silence, dans un recueillement profond.

L'habitat du reclus était rudimentaire : deux petites pièces, contiguës ou superposées : l'une était la cellule proprement dite, habituellement munie d'une cheminée (en général 3 mètres sur 3, au plus une dizaine de mètres carrés de superficie). Quelquefois un petit jardin y était attenant. Si le reclus était prêtre, il avait un oratoire pour y célébrer la Messe. La porte de la recluserie était, soit « murée à chaux et à sable, » soit simplement fermée : dans l'un comme dans l'autre cas, le sceau de l'évêque y était apposé. On communiquait avec l'extérieur par une fenêtre petite et grillée, et de même avec le sanctuaire : car c'était le mur du sanctuaire, de l'abside généralement, qui faisait le mur de fond de la logette. A l'origine, les recluseries s'étaient installées un peu partout ; souvent même on avait fait choix de cellules naturelles, grottes ou cabanes délaissées. Mais l'Eglise ensuite rappela que les reclus n'étaient, non plus que le commun des fidèles, dispensés de l'assistance à la Messe et de la Communion.

Nul n'était reclus que par sa volonté. Les séquestrations, qui de tout temps ont existé sous des formes et des noms divers, n'ont rien à voir avec l'emmurement religieux. On ne connaît qu'un cas de reclusage forcé : c'est Renée de Vendômois, dont le crime et le procès firent grand bruit à la fin du XVe siècle : elle avait tué son mari, le trouvant trop « vieil et ancien » (il avait quarante ans ; elle, seize, et c'était déjà son second mari !) ; elle fut, pour ce, condamnée à mort, mais le duc d'Orléans intervint pour faire commuer sa peine en celle de la détention à perpétuité, et la coupable fut enclose à la recluserie du cimetière des Innocents à Paris : il est à croire que cette pénitence fut salutaire à son âme, car plus tard sa belle-fille demanda à reposer près de sa tombe, ce qui est grand signe de respect.

Une fois admis à l'honneur de la recluserie, c'était pour toujours : la perpétuité fut l'un des articles les plus sévèrement obligatoires des règlements. Au début et à la fin du reclusage, on trouve la reclusion temporaire, ou la délivrance facilement accordée ; mais, dans sa longue période de vraie vigueur et d'organisation, soit environ du IXe au XVe siècle, la réclusion était, par définition, perpétuelle, inviolable. On n'était relevé de son vœu que pour raisons exceptionnelles, comme ce fut le cas pour sainte Colette, que l'appel divin voulut ailleurs, pour le B. Rhaban Maur et saint Malachie, qui furent tirés de leurs cellules pour être mis à la tête d'Eglises importantes. Et, si la sortie définitive de la recluserie était chose rare, la sortie provisoire n'existait pas du tout. M Sainte-Marie Perrin fait un tableau pathétique des souffrances morales de cet isolement :

> Comme les jets d'eau d'un étroit bassin, ils ne tiraient que d'eux-mêmes la subsistance et le jaillissement de leur vie morale. Quelle monotonie des jours ! Quelle monotonie des murs invariables ! Quelle servitude à l'égard du prochain ! D'attente, il n'y en avait qu'une : celle de la mort, délivrance, récompense, irruption dans l'air enfin libre et lumineux. Mais cette mort, que serait-elle ? C'était effrayant de la regarder venir, car elle devait être solitaire comme la vie et précédée peut-être d'une longue maladie, qui ne connaîtrait la douceur d'aucun visage penché...

Il y eut certainement, pour plus d'un reclus, des heures d'effroi ; mais, avec la grâce de Dieu, on en triomphait. Dieu daigne octroyer à tous les reclus et recluses du mariage contemporain la grâce d'en triompher de même ! Une jeune fille des environs de Brünsbach avait renoncé à une haute situation et aux plus belles espérances pour goûter le bonheur du re lusage. Au bout de quelque temps, la voici prise de désespoir ; elle doute de Dieu, du ciel, de tout ; son héroïsme lui

paraît sans motif et vain. L'abbé de Brünsbach, de l'Ordre de Cîteaux, chargé de la visite des monastères et des « laures » qui dépendent de l'abbaye, la vient voir ; il est effrayé de son état moral et physique. Elle le supplie avec une sorte de rage de briser à l'instant même le sceau de sa prison : — « Pourquoi et pour qui suis-je recluse ? dit-elle. Y a-t-il un Dieu ? Qui donc l'a vu ? Et qui a vu le ciel ? » L'abbé comprend la grande tentation de la pauvre fille, et lui promet de la libérer si au bout de sept jours elle persévère dans son dessein. Puis, après qu'il a obtenu à grand'peine ce délai, il s'en va et met ses monastères en prière. Les sept jours écoulés, il retourne à la recluserie : la jeune fille est radieuse, non pas de sa libération, mais du nouveau choix qu'elle vient de faire de sa prison. Le Dieu dont elle avait douté, s'était révélé à elle ; et désormais elle savait pourquoi et pour qui elle était recluse.

La grande fonction des reclus était de prier. Mais ils devaient travailler aussi de leurs mains, soit à leur jardin, soit à un métier qui les fît vivre si possible ; les femmes devaient coudre et filer. Ils étaient tenus au silence. Mais ils devaient répondre aussi à ceux qui leur demandaient conseil. Et on les consultait beaucoup. Ils étaient souvent des oracles. Ce fut parfois pour eux une tentation, comme on en peut juger par certains billets de saint Bernard ou de Gerson. Mais la vénération dont on les entourait, témoigne qu'en général ils furent dignes de leur vocation. Ils étaient une puissance sociale. On considérait le reclus comme le gardien moral de la cité ; et le patriotisme local se mêlait à la dévotion dans la fierté que les citoyens avaient de leurs reclus. On avait confiance dans leur protection du côté du ciel, et aussi du côté des ennemis de la terre. La ville les mettait en avant d'elle ; et il est à remarquer que les bandes d'hommes d'armes et de pillards qui ne respectaient rien, respectaient en général les recluseries. Les clôtures des couvents de femmes n'étaient que des protections trop nécessaires, et trop souvent insuffisantes, tandis qu'il semble qu'un certain sentiment populaire gardât les recluses des brutalités. Des dons, des legs, des allocations municipales pourvoyaient à la subsistance des reclus. « Si l'on ne craignait que le mot ne fût pris dans un sens puéril, on pourrait dire que la ville avait le fétichisme de ses recluseries : »

De tout temps, les hommes croyants ont cherché à mettre entre leur conscience et la justice finale des âmes intermédiaires, plus parfaites. Mais la chose belle est qu'en effet, les hommes soient assez soudés les uns aux autres pour que tous bénéficient de ce que fait un seul d'entre eux, et la merveille est que toujours et toujours, parmi les êtres ordinaires, l'âme héroïque se dresse et s'offre.

Puis, c'est la décadence, perceptible déjà au xve siècle, du moins en Angleterre, à travers la règle du moine anglais Aëlred. A Paris, nous savons qu'au temps de Gerson les reclus possédaient la clef de leur cellule. Les ravages de la guerre de Cent ans ne pouvaient manquer de porter un coup fatal à la réclusion, non moins qu'aux autres formes de la vie religieuse. Au siècle suivant, la réclusion disparaît complètement, avec les guerres de religion : effet d'une lente décadence ? ou de l'amollissement des courages ? ou bien encore faut-il en chercher la cause dans la fondation d'autres grands Ordres religieux, d'Ordres militants, coïncidant avec le relèvement des Ordres contemplatifs ? Le problème n'est pas élucidé.

Des cas isolés de reclusion se rencontrent cependant encore en France au xviie siècle : Jeanne de Cambry [1], fondatrice de l'Ordre de la Présentation,

[1] Jeanne de Cambry, morte en odeur de sainteté en 1639, resta très célèbre dans son pays de Flandre jusqu'à la Révolution. Elle était oubliée quand en 1863 le prince Augustin Gallitzin remit sa mémoire au jour, par un article biographique que publia la *Revue catholique* de Louvain sous ce titre : *Une Sainte belge, Jeanne de Cambry*. Le prince Gallitzin appelait de tous ses vœux une monographie complète. Son vœu ne fut exaucé qu'en 1899, mais le fut magnifiquement : un Rédemptoriste fort connu et estimé pour ses travaux ascétiques, le P. Saintrain, publia en effet à cette date *Vie admirable de Jeanne de Cambry, religieuse augustine de l'abbaye de N.-D. des Prés à Tournai, ensuite prieure de St-Georges à Menin, enfin recluse à Saint-André-lez-Lille, morte en odeur de sainteté en 1639*. in-12 de 395 p., avec héliogravure, Tournai, Casterman.

Elle était née à Douai, en 1581, d'une famille d'antique noblesse ; elle fut élevée à Tournai, où était la résidence ordinaire des siens (son père était Premier Conseiller de la ville). Elle fut de très bonne heure prévenue de grâces extraordinaires : elle eut sa première extase à trois ans (faveur qui ne fut accordée à sainte Catherine de Sienne qu'à six ans). Toute sa vie fut ainsi marquée de grâces extraordinaires (sauf deux années d'adolescence où elle prit quelque goût au monde) ; et l'on ne saurait trop se féliciter que la description de ces faits mystiques ait été confiée à un homme d'une doctrine aussi éprouvée qu'est le P. Saintrain.

C'est en 1625 qu'elle obtint enfin de l'évêque de Tournai la faveur d'être recluse. On lui bâtit un petit édifice contre l'église de Saint-André-lez-Lille : il était composé d'un oratoire avec lucarne s'ouvrant sur l'église, d'un parloir et d'une cuisine au rez-de-chaussée, et, à l'étage, d'un autre oratoire ayant également vue sur l'église, et d'une chambre : le mur de clôture enfermait une petite cour où elle avait deux poules. Elle y passa les quatorze dernières années de sa vie. On venait de tous côtés la consulter, lui ouvrir son intérieur : elle eût bien songé à fermer sa porte toujours et pour tous, mais son confesseur le lui défendit. C'était une personne d'admirable conseil ; et les nombreux extraits que le P. Saintrain nous donne de ses écrits de spiritualité, justifient l'enthousiasme des contemporains, qui la comparaient à sainte Hildegarde, à sainte Catherine de Sienne, à sainte Thérèse C'est dans sa reclusion, et pour épargner aux gens du monde la peine de venir la trouver, qu'elle composa son traité *De la réforme du mariage*, où elle donne d'excellents conseils aux époux et aux parents. Sa vie fut une oraison continuelle. Elle a des comparaisons charmantes pour expliquer la familiarité à laquelle Dieu l'appelait

Sa vie fut écrite, peu après sa mort, par son frère, chanoine de la collégiale de Renaix, d'après ses souvenirs personnels et d'après le journal intime que Jeanne tenait par ordre de Notre-Seigneur, d'après aussi ses lettres à ses confesseurs. Un siècle et demi plus tard, comme on démolit l'église St-André où elle était inhumée, on procéda solennellement à la translation de ses restes chez les Dominicaines de l'Abbiette ; et le Dominicain Richard prononça d'elle à cette occasion un très beau panégyrique (1785). On ne sait pas ce que sont devenus ses restes précieux après la Révolution.

Aussitôt après ses funérailles, plusieurs personnes

recluse en 1625; Séraphin de la Noue, à Paris, en 1664; Catherine de la Barge, recluse à St-Irénée, à Lyon, † 1692. Des vestiges aussi de reclusion en Italie, jusqu'à notre siècle, chez les ermites camaldules de Monte Corona : toutefois ce n'est plus la reclusion proprement dite, l'emmurement, mais seulement la cellule fermée *(ad tempus* ou à vie, selon que l'octroie le chapitre; et en cas de maladie le reclus peut être transféré à l'infirmerie). De même en Espagne, les ermites de la Sierra Morena se rapprochent beaucoup de nos Chartreux (sauf leur plus grand isolement les uns des autres); mais les Chartreux ne sont pas des reclus.

Les reclus sont bien disparus. Leurs traces sont effacées. Les pierres qui agriffaient leurs nids aux murailles des églises s'effritent et n'ont plus de langage. Leur mémoire même n'est pas gardée : ils sont plus qu'oubliés, puisqu'on les ignore.

Mais nous refermons sans amertume le guichet entr'ouvert sur ces vies enfouies. Il ne faut pas s'affliger de telles injustices. Car un travail d'un effet plus certain que nos petites admirations s'opère le long du futur entre ces êtres-là et nous. A notre énergie d'aujourd'hui ils sont encore germe et ferment Toutes les formes du courage, du mépris de la mort, de la préhension de la vie par l'âme, peuvent changer et peuvent disparaître. Mais la force qui suscite ces efforts et qui s'accroît de chacun d'eux, ne varie ni ne meurt.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — On dit que la plupart des hommes ne sont appelés qu'à une perfection commune. Quel est le degré de cette perfection? Et comment et pourquoi exhorter les gens à une très haute perfection s'ils n'y sont pas appelés? Il me semblait que si la plupart des hommes ne sont pas de grands saints, au moins ne sont pas dans la contemplation, c'est parce qu'ils font abus des grâces et non point parce qu'ils n'y sont pas appelés. Veuillez m'expliquer cela.

R. — Il restera certainement toujours bien des obscurités relativement à l'appel divin des hommes à la perfection; néanmoins il y a là aussi des choses bien certaines que nous pouvons indiquer sans crainte de nous tromper.

Il est certain que :

1° Tous les hommes sont appelés à être saints, puisque la foi nous enseigne, d'après la sainte Ecriture, que Dieu veut le salut de tous, et qu'on ne peut entrer au ciel sans être saint.

2° Dieu n'appelle pas tous les hommes à la perfection de la sainteté; car, sans parler de la Sainte Vierge, qui donc oserait prétendre que tous les hommes sont appelés à la sainteté de S. Joseph ou de S. Jean-Baptiste?

3° Tous les hommes ne sont pas appelés au même degré de sainteté et de perfection. Car la perfection ou la sainteté dépend de deux choses : *a)* D'abord la grâce de Dieu avant tout : « *Moysi enim dicit : Miserebor* CUJUS MISEREOR, *et misericordiam præstabo cujus miserebor. Igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei... Ergo cujus vult miseretur, et quem vult indurat.* » (Rom., IX, 15, 16, 18). La grâce de Dieu est absolument gratuite; autrement elle ne serait pas grâce, mais récompense. Dieu donne donc sa grâce à qui il veut et comme il veut : et certainement il ne donne pas la même grâce à tous, car Dieu dans ses œuvres ne fait jamais deux choses parfaitement semblables, comme ici surtout l'expérience peut nous en convaincre. — *b)* En second lieu notre volonté. Nous ne serons pas saints en effet sans le vouloir : or notre volonté dépend bien de nous, c'est même la seule chose qui soit absolument à nous. Cependant on doit dire en toute vérité que notre volonté ne dépend pas *uniquement* de nous; car il en est qui ont une bien plus grande force de volonté que d'autres, et en qui la volonté se porte bien plus facilement et comme d'elle-même vers le bien : et c'est Dieu qui par bonté et par un choix tout gratuit a mis cela en eux. Elle dépend aussi, au moins jusqu'à un certain point, des circonstances et des milieux dans lesquels on se trouve placé par la Providence; et il y a certainement des circonstances et des milieux dans lesquels la volonté sera bien plus excitée au bien que dans d'autres, et s'y portera même presque nécessairement, tandis que dans d'autres la volonté ne trouvera que des excitations au mal, auxquelles elle résistera difficilement et bien rarement. Ce serait donc une insigne fausseté de dire que tous sont appelés à la même perfection.

4° La fidélité à une première grâce doit porter le Seigneur à en donner d'autres et même de plus grandes, et à les augmenter toujours de plus en plus selon la correspondance qu'on y donnera; tandis qu'au contraire la résistance à une première grâce doit exciter le Seigneur à donner des grâces toujours de moins en moins grandes et moins nombreuses, du moins si la résistance continue et surtout s'accentue. Sans doute, puisqu'il veut le salut de tous, il donnera toujours les grâces nécessaires et rigoureusement suffisantes; mais peut-on croire qu'il donnera encore ces grâces abondantes ou surabondantes avec lesquelles il est facile et sans lesquelles il est difficile de se sauver, à ceux qui ne font qu'en abuser?

Ceci posé, nous devons avouer qu'il doit être impossible de savoir présentement à quel degré de perfection Dieu appelle une âme; d'autant plus que ce degré doit être très variable suivant les circonstances et les milieux dans lesquels elle se trouve, et aussi suivant la correspondance ou la résistance plus ou moins accentuée qui est donnée aux premières grâces.

Néanmoins, nous pouvons et nous devons toujours mettre les âmes en garde contre la résis-

pieuses avaient demandé la faveur d'habiter son ermitage, qui fut en effet occupé successivement par plusieurs dames de haute vertu, puis par deux excellents prêtres, dont l'un est mort en odeur de sainteté.

tance à la grâce, qui est toujours très dangereuse, même quand elle n'est pas un péché (et elle n'est un péché que quand la grâce nous pousse vivement à faire ce à quoi nous sommes déjà obligés sous peine de péché). Et en même temps nous devons les exciter ardemment à correspondre le mieux qu'elles pourront à toutes les grâces qu'elles reçoivent, puisque c'est de cette correspondance que dépend l'avancement dans la perfection, et même le salut.

Q. — Il est d'usage, paraît-il, dans une Congrégation diocésaine, que les Sœurs émettent leurs vœux temporaires en leur particulier. Or il est arrivé que, depuis plusieurs années, l'une de ces religieuses ne renouvelle plus ses vœux de religion, pour éviter de faire double péché en ce qui est matière des vœux.

Au demeurant, elle se conduit extérieurement comme les autres membres de la communauté, si bien que tout le monde la considère comme religieuse.

L'*Ami* voudrait-il bien me renseigner sur la grièveté de cette manière d'agir ?

R. — Il ne peut jamais être permis à une religieuse de prendre part à une cérémonie de rénovation de vœux, et de prononcer comme les autres la formule, sans vouloir s'engager intérieurement, parce que ce serait tromper ses supérieurs et ses compagnes en matière grave, et se jouer en quelque sorte des choses les plus saintes.

Mais il en est autrement ici : les vœux ne se renouvellent qu'en particulier. La religieuse qui ne les renouvelle pas ne se joue d'aucune chose sainte, et elle ne trompe directement personne. On croit sans doute qu'elle a renouvelé ses vœux comme les autres ; mais elle ne dit ni qu'elle les a renouvelés ni qu'elle ne les a pas renouvelés ; et elle continue, sans être vraiment religieuse, d'agir tout comme auparavant, et elle peut même rendre encore de vrais services à sa communauté ; il est même à croire qu'elle agit ainsi sur le conseil ou du moins avec le consentement de son confesseur. Du reste, il vaut bien mieux ne point faire de vœux que de faire des vœux qu'on violera certainement.

Nous ne voyons donc pas que cette religieuse pèche gravement en cela. Néanmoins elle n'est pas à sa place ; aussi, pour ne pas briser le roseau à moitié cassé, nous l'engagerions à bien veiller sur elle de manière à pouvoir, sans danger sérieux de profanation, refaire des vœux pour un mois ou deux, et les renouveler après jusqu'à ce qu'enfin elle les puisse reprendre pour un an et faire comme les autres ; ou bien à retourner dans le monde, après s'être arrangée de manière à ce que ce retour dans le monde ne soit pas trop dangereux pour elle et trop funeste à son salut.

Q. — Que faire avec des jeunes gens qui, chaque année, se présentent pour la confession et la communion pascales, mais dont on est sûr qu'ils ne mettront plus les pieds à l'église de toute l'année, sauf peut être à Noël, et encore !..., mais qui reviendront à Pâques certainement ?

R. — Le prophète Isaïe a dit de N.-S. : « *Calamum quassatum non confringet,* » et N.-S. a dit lui-même : « *Nolite sanctum dare canibus.* » Voilà deux choses bien différentes, qu'il nous faut cependant concilier.

Ces jeunes gens sont encore attachés à la religion, à l'Eglise et à Dieu, mais par un ou deux points seulement : l'accomplissement du précepte de la confession et celui de la communion pascale. Si on leur refuse l'absolution, si on ne les admet pas à la communion, ne brisera-t-on pas le faible lien qui les tient encore attachés à la religion ? ne s'en feront-ils pas les ennemis ? ne se jetteront-ils pas dans le camp des adversaires de l'Eglise, pour mener avec eux une guerre acharnée contre celle qu'ils respectaient encore ? — D'un autre côté, n'est-il pas moralement sûr qu'ils n'ont pas la contrition, sans laquelle aucun péché ne peut être pardonné ? N'est-il pas aussi moralement sûr qu'ils n'ont aucune des dispositions absolument nécessaires pour bien communier ? Par conséquent le confesseur ne doit-il pas se dire à lui-même que s'il les admet, ils feront un double sacrilège, et que si l'ignorance ou l'étourderie empêche ce double sacrilège d'être *formellement* un double péché mortel, cette confession et cette communion seront au moins absolument nulles quant à l'effet produit ; ce à quoi, comme ministre des sacrements, il ne doit pas se prêter ? — Voilà bien des questions très angoissantes. Nous allons néanmoins dire ce que nous en pensons, et ce que nous ferions si nous étions à la place du confesseur.

D'abord, nous examinerions bien si c'est réellement par leur faute qu'ils n'assistent jamais à la messe le dimanche, ou si un emploi qu'ils ne peuvent que trop difficilement quitter n'en a pas été la cause ; ou même, quand il n'en serait pas véritablement ainsi, s'ils n'ont pas cru de bonne foi avoir, en raison de leurs occupations, une raison suffisante. C'est alors que nous ne voudrions pas éteindre la mèche qui fume encore, et que nous ne nous croirions pas en droit de leur refuser pour cela l'absolution. Mais nous les instruirions, autant seulement que nous le croirions utile pour le bien de leur âme ; et si en plus ils ne font aucune prière, comme c'est sans doute probable, nous leur imposerions, pour qu'ils ne restent pas toute une année en dehors de toute pratique religieuse, quelques prières ou quelques visites à l'église, ou autres exercices de religion ; ou plutôt, pour être plus sûr d'eux, nous leur dirions : « Voyons, dites-moi vous-même ce que vous pourriez et voudriez faire pour remplacer quelque peu ces messes où vous ne pouvez assister ; dites-moi ce à quoi vous croyez pouvoir vous engager sur votre honneur devant Dieu. » Si nous trouvions qu'ils ne veulent s'engager qu'à trop peu de chose ou à rien du tout, nous leur proposerions nous même quelque chose que nous croirions qu'ils peuvent faire. S'il n'y avait qu'un petit nombre de dimanches où ils

puissent aller à la messe, nous insisterions beaucoup pour qu'ils prennent une résolution sérieuse d'y aller ces jours-là.

Enfin, comme il suffit à la rigueur qu'ils aient une contrition véritable et un vrai bon propos au moment où ils se confessent, si c'était la première fois que nous les confessions, ou si nous pouvions vraiment, après les exhortations que nous leur ferions, croire qu'ils sont mieux disposés que les autres années et qu'ils ont au moins en ce moment une contrition sérieuse, nous leur donnerions l'absolution absolument ou conditionnellement, *si tu es dispositus*, selon le jugement que nous porterions sur eux.

Si au contraire, malgré tout ce que nous pourrions leur dire, nous sentions qu'il n'y a rien chez eux, et qu'ils feront certainement comme les autres années, qu'ils ne viendront plus du tout à l'église pendant toute l'année, quoiqu'ils puissent facilement y venir, nous ne les renverrions pas sèchement, de peur qu'ils ne veuillent plus jamais se confesser, même à la mort, sous prétexte qu'ils ont été renvoyés par un confesseur trop sévère, mais nous leur dirions : « Mon pauvre ami, je ne puis vous absoudre aujourd'hui, parce que vous n'êtes pas disposé, et que, quoi que je fasse, Dieu ne vous pardonnerait pas, et que vous n'en seriez que plus coupable, et moi aussi. Mais je ne veux pas vous renvoyer tout à fait ; préparez-vous mieux, allez à la messe le jour de Pâques et le dimanche suivant, et revenez me trouver pour le dernier dimanche des Pâques (ou pour l'Ascension), et soyez sûr que vous serez bien reçu quand vous reviendrez, et que c'est avec un grand plaisir que je vous donnerai l'absolution aussitôt que je le pourrai. En attendant, priez bien, et de mon côté je vais beaucoup prier pour vous, car soyez persuadé que je porte à votre âme le plus grand intérêt. »

Nous ne parlons pas des autres péchés, sur lesquels nous ne sommes pas consulté, et pour lesquels il faudrait agir à peu près de même, ou selon les règles posées par les théologiens.

Q. — Un confesseur, inexpérimenté encore, constate que beaucoup de gens et surtout de jeunes gens s'accusent de pensées mauvaises sans expliquer si ces pensées sont des désirs, des délectations moroses ou de simples mauvaises pensées. Si ces désirs sont efficaces, c'est-à-dire s'ils ont été suivis d'emplois de moyens pour arriver à la fin, ils s'en accuseront quelquefois spécifiquement ; mais si ce sont des désirs inefficaces, *videndi aut tangendi turpia præsertim alterius sexus*, ainsi que cela arrive la plupart du temps, ils croient, comme aussi pour la délectation morose, s'être suffisamment accusés en disant qu'ils ont consenti à de mauvaises pensées, et jamais ils ne parlent de désirs ou de délectations moroses. — Le confesseur est-il tenu de les interroger et de les faire distinguer, quand il y a probabilité qu'il ne s'agit pas de désirs efficaces ? N'y a-t-il pas plus d'un inconvénient à le faire, — soit de la part du confesseur auquel cette pratique peut causer des scrupules, craignant de malédifier ou de suggérer à l'esprit du pénitent des choses auxquelles il n'a peut-être pas pensé ; — soit de la part du pénitent plus ou moins surpris de se voir interrogé et de devoir s'arrêter à donner des explications qu'il ne croit pas nécessaires sur une matière scabreuse où tout ne s'est passé que dans son imagination ? D'autant plus que Noldin et autres auteurs rangent *gaudium*, *delectatio morosa*, *desiderium*, sous l'appellation générique de mauvaises pensées.

Quelle est la pratique des confesseurs expérimentés, instruits et consciencieux ?

R. — Nous allons tâcher d'éclairer au moins un peu ce confesseur encore inexpérimenté, en distinguant bien les choses.

1° En soi, mauvaise pensée et délectation morose ne sont point synonymes, car *délectation morose* est une expression théologique qui ne s'entend guère que de la délectation sensuelle ou charnelle, à laquelle au moins ordinairement la volonté donne son plein consentement ; tandis que le mot *mauvaise pensée* est un terme générique qui peut théoriquement s'appliquer tout aussi bien aux pensées contre la religion, par exemple, ou contre la charité, qu'aux pensées contre la pureté. Aussi quand un pénitent inconnu s'accuse simplement de mauvaises pensées, il faut savoir d'abord de quelles mauvaises pensées il veut parler.

2° Pratiquement, dans le langage le plus ordinaire des pénitents, l'accusation de mauvaises pensées s'entend de pensées contre la pureté ; et quand il s'agit de personnes qu'il confesse habituellement, le confesseur ne s'y trompe pas ; et s'il s'agit de personnes inconnues pour lui il le découvre bien vite par leur manière de s'exprimer. Alors, ce qu'il faut savoir avant tout, c'est si ces pensées ont été consenties et voulues et jusqu'à quel point, car si elles n'ont été ni consenties ni voulues il n'y a eu aucun péché, il y a eu au contraire des actes de vertu proportionnés à la résistance apportée. Si l'on y a donné consentement plein et entier ou pleinement volontaire, il y a péché mortel S'il y a eu demi-consentement ou négligence un peu coupable à les repousser, il y a eu péché véniel.

3° Quand la pensée contre la pureté est pleinement volontaire, il y a toujours délectation morose, et ces deux mots deviennent synonymes. Il est donc inutile alors de demander aux pénitents s'il y a eu chez eux délectation morose, d'autant plus que le très grand nombre d'entre eux sont à peu près incapables de comprendre ce mot. Il est même alors pratiquement presque impossible, croyons-nous, qu'il n'y ait pas eu même au moins désir inefficace, de sorte que nous n'oserions pas blâmer le confesseur qui, comprenant fort bien la chose, n'interrogerait pas là dessus, d'autant plus que bien des pénitents chez qui il n'y a eu que désir inefficace, répondraient faussement, mais de bonne foi : *non*.

4° En fait de pureté, tous les théologiens disent que dans leurs interrogations les confesseurs doivent plutôt rester *en deçà* que d'aller *au delà* de ce qui est nécessaire. Cependant, quand la chose est possible pratiquement, il vaut encore mieux tout à la fois ne pas rester en deçà et ne pas aller non plus au delà.

5° Si le confesseur ne sait pas interroger, s'il se sert de mots inconvenants, s'il a l'air d'y mettre une curiosité malsaine, s'il demande des choses qu'il n'a vraiment aucun besoin de savoir, il peut vraiment causer quelque scandale aux pénitents, les troubler vainement et les détourner de la confession, et c'est ce qu'il faut bien se garder de faire.

6° D'après le Concile de Trente, le pénitent est obligé d'accuser à confesse tous les péchés mortels qu'il a commis, avec les circonstances qui en changent gravement l'espèce, au moins autant qu'il les peut connaître. Le Concile ne demande rien de plus. Par là-même le confesseur n'a pas besoin d'insister sur des détails qui ne feraient qu'aggraver quelque peu la faute *intra eamdem speciem*, ou qui ne changeraient l'espèce que d'une manière vénielle.

7° C'est au pénitent qu'incombe l'obligation directe de s'accuser lui-même ; mais s'il ne sait pas, ou s'il ne le fait pas, le confesseur doit l'aider, et quand il s'agit de mauvaises pensées, le confesseur doit au moins lui demander (et il n'y a rien à craindre ici) si elles ont été pleinement volontaires. Il pourrait même ajouter : « Sans doute il y a bien eu aussi quelque désir, au moins quelque désir vague ? » S'il y a quelque probabilité que la chose a été plus loin, il doit s'informer si le pénitent a eu quelque vrai désir ou quelque volonté de le réaliser s'il l'avait pu, ou s'il a fait quelque chose pour cela ; et s'il a manqué à la modestie envers lui-même.

8° Quand il y a eu désir efficace, la nature de la personne en change l'espèce : ainsi le péché n'est plus le même s'il s'agit d'une personne du même sexe ou d'un autre sexe, d'une personne libre ou d'une personne mariée, d'une personne parente ou d'une personne religieuse. Mais c'est ici qu'il faut prendre garde d'être indiscret et d'aller trop loin. Cependant on peut bien demander s'il s'agissait d'une personne libre ou d'une personne mariée ; et même ajouter simplement : « Y avait-il d'autres circonstances que vous croyez avoir à accuser ? » Généralement ce pourrait être dangereux d'aller plus loin, d'autant plus que le pénitent a été par là mis à même de s'accuser lui-même, au moins s'il a vu lui-même une circonstance à accuser dans la nature de la personne ; autrement il n'y serait pas rigoureusement tenu.

9° S'il ne s'agit que de désirs inefficaces, et si l'on voit suffisamment qu'il s'agit de personnes d'un autre sexe, il n'y a généralement pas besoin de s'informer de la nature de ces personnes. On peut en effet s'en tenir à cette affirmation très raisonnable de certains bons théologiens : « Delectatio morosa induit malitiam specificam objectorum et circumstantiarum quæ menti exhibentur et quorum delectabilitate voluntas movetur, non autem eorum a quibus abstrahit aut quasi abstrahit. » Par exemple, si celui qui se laisser aller volontairement à une pensée mauvaise et à un désir inefficace pense à une personne mariée, il n'y a que le sexe ou la beauté qui l'attire ; ce peut être même la circonstance du mariage de cette personne qui empêche ce désir de devenir efficace. Il n'y a donc pas d'obligation d'accuser cette circonstance.

Q. — Aux messes de minuit, la nuit de Noël, on est autorisé à donner la sainte communion à tous ceux qui viennent la demander, et c'est ce que nous faisons dans notre chapelle semi-publique

Mais je vois dans l'*Ami* de 1909, p. 53, qu'il est interdit d'ouvrir au public les portes des oratoires.

Ici, on tient les portes de la chapelle fermées, mais on donne entrée aux personnes des villages environnants par une porte de la communauté, 30 à 40 environ. *Quid juris ?*

R. — La pratique de vos religieuses ne semble pas condamnable aux canonistes ni contraire à une juste interprétation de la Déclaration du Saint-Office du 26 novembre 1908. Il est interdit, il est vrai, de célébrer la messe de minuit dans les chapelles des religieuses *apertis januis*, c'est-à-dire en laissant l'entrée libre à *tout venant ;* mais il n'est pas interdit de donner la sainte communion à des personnes *choisies* que l'on aura admises dans l'intérieur de la maison. De fait, à quoi servirait alors la concession, dont le but est de satisfaire à la piété des fidèles ?

« Non itaque jam licebit, dit Vermeersch, campanis populum invitare, cuilibet, per dimidiam horam ante missam, apertas habere vel aperire januas quæ dein, media nocte, claudantur. Sed, si *electi* tantum fideles admittantur, et celebratio fiat clausis januis, rectus, nostra sententia, fit usus privilegii. Sin aliter, quo pacto posset privilegii finis obtineri, qui est ut *fidelium pietas foveatur ?* [1] »

Q. — Comment faut-il compter l'âge requis pour l'ordination ? S'agit-il d'années complètes, ou suffit-il que la dernière soit commencée ?

R. — Voici les termes employés par le Concile de Trente au sujet de l'âge des ordinands : « Nullus in posterum ad subdiaconatus ordinem ante vigesimum secundum... ætatis suæ annum promoveatur [2]. »

D'après la pratique de l'Eglise, l'année *commencée* est regardée comme *complète ;* mais encore faut-il qu'elle soit *commencée*. Il s'ensuit que l'on doit tenir compte de l'heure de la naissance, qui est officiellement indiquée à l'état civil. Ainsi donc, *in praxi*, l'ordinand qui ne doit avoir l'âge requis qu'après l'ordination, doit se munir d'une dispense ou renvoyer l'ordination à un autre jour : « Nec vero ordinari potest absque dispensatione, dit Clément Marc, cui paucæ tantum desunt horæ ; quia annus requisitus nullo modo dici potest inceptus [3]. »

---

[1] *De religiosis institutis... Periodica*, n. 303, p. 312.
[2] Sess. XXIII, c. 12.
[3] *Institutiones morales* [13], n. 1918.

CAUSERIES AVEC UN JEUNE CURÉ

XX

LE STYLE DE LA RENAISSANCE *(fin)*

SOMMAIRE. — **I. L'architecture. — 2. Ses productions.** — E) EN FRANCE. — I. CAUSES ET ORIGINES DE LA RENAISSANCE FRANÇAISE. — 1° *Causes :* — *a)* Les défectuosités du style flamboyant. — *b)* La transformation des mœurs. — 2° *Origines :* — *a)* Les ouvriers italiens en France : — 1. Sous Charles VIII : — Francesco Laurana ; — Jérôme de Fiesole ; — Guido Massoni de Modène. — 2. Sous Louis XII : — Antonio della Porta ; — la famille Juste. — 3. Sous François Ier : — Sébastien Serlio ; — Le Primatice ; — Rosso ; — Dominique de Cortone. — 4. Sous Henri II : — Paul Ponce Trebatti ; — Dominico del Barbiere. — *b)* Les ouvriers français en Italie : — 1. Les individus : — Jean Perréal ; — Jean II Bullant ; — Philibert de l'Orme ; — Jacques Androuet du Cerceau ; — Nicolas Bachelier ; — Guillaume Philandrier ; — Pierre Jacques de Reims ; — Jean de Bologne ; — Michel Adam. — 2. L'expédition de Charles VIII en Italie : accueil fait aux Français ; — leurs impressions. — II. PÉRIODES D'ÉVOLUTION ET ÉCOLES ARCHITECTURALES. — 1° Le XVIe *siècle :* — *a)* L'*époque de transition :* — 1. Histoire. — 2. Valeur. — 3. Productions : — religieuses, — civiles. — *b)* La Renaissance de *François Ier :* — 1. Histoire. — 2. Caractères spéciaux : — dans l'architecture religieuse, — civile. — 3. Les plus beaux monuments : — églises ; — châteaux, — hôtels privés. — *c)* La Renaissance de *Henri II :* — 1. Histoire. — 2. Les plus beaux monuments : — 3. Caractères spéciaux. — 2° Le XVIIe *siècle :* — *a)* Histoire. — *b)* Principaux monuments. — *c)* Valeur. — 3° Le XVIIIe *siècle :* — *a)* Histoire : — 1. Première période : — Gabriel ; — Robert de Cotte. — 2. La seconde période : — Louis XVI. — 3. La troisième période : — Révolution ; — Empire. — *b)* Les églises françaises du XVIIIe siècle et de l'Empire. — *c)* L'architecture française du XVIIIe siècle et l'esthétique : — les églises ; — les monuments civils. — III. TECHNIQUE. — 1° *Plan* et *élévation* des églises. — 2° *Voûtes :* — *a)* Persistance de la voûte d'ogives. — *b)* Modifications apportées aux voûtes d'ogives. — 3° *Contreforts* et *arcs-boutants*. — 4° Tracé des *arcs :* — *a)* L'accolade. — *b)* L'arc en plein cintre. — *c)* L'arc en anse de panier. — *d)* L'arc en chaînette. — 5° Les *portails*. — 6° Les *fenêtres :* — *a)* Le remplage. — *b)* Les vitraux peints. — 7° Le *triforium*. — 8° Les *supports :* — *a)* Permanence des supports. — *b)* Les supports purement Renaissance : — bases ; — fûts et faces des pilastres ; — chapiteaux. — 9° Les *tours* et *clochers*. — 10° Les *corniches*. — 11° Les *chéneaux* et les *balustrades*. — 12° *Valeur architecturale* de la Renaissance française.

CONCLUSION. — *Création d'un style nouveau* pour les églises : — problème non résolu par les architectes contemporains. — *Choix d'un style* ancien pour une église : — 1. Eglise à restaurer. — 2. Eglise à rebâtir. — 3. Eglises neuves. — Nos préférences pour le style gothique de S. Louis. — Des plans à bon marché.

II. La sculpture. — Omis.

III. La peinture. — Omis.

5° *L'architecture française*

Pour étudier à fond cet intéressant sujet, nous verrons les causes et origines de la Renaissance française en architecture, ses diverses écoles et sa technique.

a) Causes et origines

I. Causes. — On peut en signaler deux : les *défectuosités du gothique flamboyant* et la *transformation des mœurs*.

1° *Les défectuosités du style flamboyant.* — Lorsqu'un art a atteint toute la perfection qu'il comporte, il peut s'immobiliser, comme l'a fait l'art byzantin, et dans ce cas il s'abâtardit inévitablement : ce fut la destinée de l'art roman et de l'art gothique dans un petit nombre de contrées qui les avaient acceptés tout faits et ne les modifièrent pas ; mais ailleurs le besoin d'imaginer était impérieux pour les artistes, et l'on a vu comment l'évolution gothique se poursuivit jusqu'à la période flamboyante.

Elle ne pouvait se poursuivre au-delà ; car, dès son début, l'essence du style flamboyant fut de pousser aussi loin que possible l'application d'un système ; il n'avait reculé devant aucune complication et avait résolu toutes les difficultés d'exécution ; le retour à la simplicité, seule évolution possible, s'était fait de très bonne heure dans certains monuments, mais sans ensemble et sans progression. L'art flamboyant n'était donc pas parvenu à se modifier dans l'espace d'un siècle et demi ; l'art gothique était acculé dans une impasse, et le style artificiel et compliqué de sa dernière période n'est pas de ceux dont un peuple peut se contenter pour toujours.

— En ces conjonctures, il semblerait qu'on eût pu remonter vers les sources du système et de l'inspiration gothiques et concilier la réforme nécessaire de l'art avec la conservation des traditions nationales, ou bien ne s'inspirer que de la science, du raisonnement, de l'étude de la nature et créer un art de première main.

— La création d'un art original a toujours demandé des siècles d'élaboration. Quant aux traditions de l'art français, il ne semble pas que personne ait alors soupçonné leur immense valeur. La faute en est aux artistes qui les avaient laissé dégénérer, et aux amateurs qui s'étaient laissé convaincre par les déclamations des *Humanistes* que l'idéal devait se résumer dans l'imitation de l'*Antiquité*. Du reste, lorsqu'une mode change, on cherche souvent des formes qui diffèrent le plus possible de celles dont le public s'est fatigué. Enfin, le phénomène qui fut la *Renaissance française* fut surtout l'accomplissement d'une loi naturelle : lorsqu'un individu, un peuple ou un art est affaibli, il se laisse supplanter par de plus jeunes et de plus forts.

2° *La transformation des mœurs.* — Le XVe siècle en transformant le monde a préparé la *Renaissance*. La poudre à canon change l'art des batailles ; l'ébauche des armées permanentes modifie le fonctionnement militaire du pays ; l'arrivée au pouvoir des hommes de loi fait dévier la marche des affaires ; la découverte de l'Amé-

rique apporte un nouvel appoint à la vie générale de l'Europe; l'invention de l'imprimerie, de la gravure, de la typographie achève de marquer l'apparition de temps nouveaux.

II. Origines. — La Renaissance française est sortie des rapports avec l'Italie artistique, soit par l'importation d'ouvriers italiens en France, soit par les voyages des Français en Italie.

I. Les ouvriers italiens en France. — Les riches amateurs du xve siècle recherchaient avec beaucoup de soin les nouveautés. « Sachez que nous sommes moult curieux de choses estranges, » écrivait le duc Jean de Berry à un homme d'affaires qu'il chargeait de lui embaucher, à Sienne, des marqueteurs pour le château de Bicêtre. Parfois, les grands seigneurs du xve siècle recherchèrent les œuvres d'art exotique par simple amour des raretés.

Dès 1408, Jean de Berry faisait embaucher à Sienne un « ouvrier très solennel de mosaïque » pour incruster les boiseries de son château de Bicêtre; plus tard, il faisait exécuter pour l'abbaye de Poissy, par Baldassare *degli Ubriacci*, le grand retable en os où l'on voit encore son effigie et celle de Jeanne de Boulogne qu'il épousa en 1389. Il recherchait les broderies de Florence et la cour de Bourgogne employait un tapissier et des horlogers italiens. René d'Anjou, roi plus ou moins titulaire de Naples, Sicile et Jérusalem, avait gardé de son règne éphémère à Naples le goût de l'art italien. Il fit venir en France des artistes de la péninsule.

— A-t-on conservé les noms de ces missionnaires de la Renaissance?

A) *Sous Charles VIII.* — 1. *Francesco Laurana* (1461-1481), sculpteur dalmate appelé par René d'Anjou. Il éleva d'abord, dans la cathédrale du Mans, le tombeau de Charles du Maine, frère de René; en 1478, il était de retour pour sculpter à Tarascon, en collaboration avec Malvito, le tombeau de l'italien Cossa, sénéchal de Provence. Séjournant ensuite à Marseille, il y épouse la fille d'un peintre napolitain, Gentile, et collabore avec Thomas de Côme pour élever, dans l'église de la *Major*, le monument de saint Lazare; en 1481, il termine le retable du portement de croix conservé à Saint-Didier d'Avignon.

2. *Jérôme de Fiesole* fut sculpteur à Amboise, où travaillent aussi des peintres et des marqueteurs italiens.

3. *Guido Massoni de Modène* fut employé par Charles VIII à son tombeau de Saint-Denis.

B) *Sous Louis XII.* — 1. *Antonio della Porta.* — Raoul de Lannoy, gouverneur de Gênes en 1507, fit exécuter dans cette ville par Antonio des tombeaux pour l'église de Folleville (Somme).

2. *La famille Juste.* — Les frères Antoine et Jean Juste, sculpteurs florentins, exécutèrent à Dol le tombeau de l'évêque Thomas James, puis Antoine travaille au tombeau de Louis XII et meurt en 1509. Jean se fixe à Tours et, de 1516 à 1532, y travaille aux quatre statues du tombeau de Louis XII pour Saint-Denis. De 1535 à 1539, il fait les tombeaux d'Artus Gouffier et de Philippe de Montmorency pour Oiron (Deux-Sèvres). Son fils Jean, marié à Tours, travaille au tombeau du roi, fait ceux de Claude Gouffier pour Oiron et de Guy d'Espinay pour Champeaux (Ille-et-Vilaine). André, frère des premiers, vint aussi en France. Ils possédaient une carrière à Ferrare et en vendaient le marbre.

C) *Sous François Ier.* — 1. *Sébastien Serlio* (1475 1552), architecte bolonais, surintendant des bâtiments, travailla surtout à Fontainebleau.

2. *Le Primatice* (1490-1570). Bolonais et élève de Jules Romain, il vint en France en 1531; surintendant des bâtiments en 1559, il travaille à Fontainebleau et commence à Saint-Denis la chapelle des Valois.

3. *Rosso* travaille à Ecouen pour le connétable de Montmorency.

4. *Dominique de Cortone*, dit *Boccador*, architecte, travaille à l'hôtel de ville de Paris et meurt en 1549.

D) *Sous Henri II.* — 1. *Paul Ponce Trebatti* travaille au Louvre en qualité de sculpteur.

2. *Domenico del Barbiere*, sculpteur florentin fixé à Troyes, où il exécute de nombreuses œuvres et fait école; il travaille à Fontainebleau de 1550 à 1555; à Joinville (Hte-Marne), au tombeau de Claude de Lorraine, aux tombeaux d'Henri II et de son cœur.

— Voilà les Italiens qui sont venus en France. Quels sont les Français qui sont allés en Italie?

II. Les Français en Italie au xvie siècle. — Les individus et l'armée sont allés en Italie au moment de la Renaissance artistique.

A) *Artistes français ayant étudié en Italie.* — Ils sont nombreux :

1. *Jean Perréal.* — Lyonnais et maître des œuvres de sa ville, et de l'église de Brou qu'il ne fit que commencer, il entra en 1494 au service de Charles VIII, passa à celui de ses deux successeurs et mourut en 1523. Il accompagna diverses expéditions d'Italie. On lui doit les tombeaux de Louis XII à Saint-Denis et de François II à Nantes.

2. *Jean II Bullant.* — Originaire de Lucheux et descendant d'une famille de maîtres-d'œuvres d'Amiens, il alla étudier en Italie. Revenu en 1537, il acheva en 1540 le château de Fère-en-Tardenois, puis, de 1540 à 1552, celui d'Ecouen et collabora avec Pierre Lescot à l'hôtel Carnavalet, travailla à Chenonceaux, Chantilly, les Tuileries, Saint-Maur, l'hôtel de Soissons, Fontainebleau, Chambord, Vincennes et à la chapelle des Valois à Saint-Denis; peut-être aussi aux églises de Belloy, Luzarches, Sarcelles, Goussainville, l'Isle-Adam, Magny; commença le tombeau du connétable de Montmorency à Ecouen. Il est l'inventeur de l'ordonnance qui consiste à faire monter un seul ordre colossal du haut en bas d'un édifice à plusieurs étages. Il mourut en 1578.

— Voilà une vie bien remplie par une série de beaux travaux !

3. *Philibert de l'Orme* (1515-1570). — Lyonnais, il fit un long séjour d'études à Rome. Rentré en France en 1536, il travailla à Lyon où il fit une maison, peut-être le portail de Saint-Nizier. Il construisit le tombeau de François Ier et une partie des Tuileries et des châteaux de la Muette, Limours, Saint-Germain, Fontainebleau, Villers-Cotterets, Vincennes.

4. *Jacques Androuet du Cerceau* (1510-1585). — Né à Montargis, il commença à étudier en Italie d'après l'antique et plus encore d'après Bramante. Revenu en France en 1534, il construisit une partie du château et le chœur de l'église de Montargis et fit des projets pour les châteaux de Verneuil et de Corneval.

— Quelle est la caractéristique de sa manière ?

— Son style se distingue par la complication et par la perversion de toutes les proportions.

5. *Nicolas Bachelier* (1485-1560). — Né à Toulouse, il étudia en Italie d'après l'antique et surtout Michel-Ange. Revenu en 1510, il fut maître des œuvres de la ville et de la cathédrale de Toulouse ; il fit des travaux aux Cordeliers (1535), et commença en 1543 le pont Saint-Cyprien ; en 1527, il devint maître de l'œuvre de la cathédrale d'Auch ; en 1545, il construisit à Assier (Lot) le château et l'église, et en 1555 le tombeau de Gaillot de Genouillac.

6. *Guillaume Philandrier* (1505-1563). — Né à Châtillon-sur-Seine, chanoine de Rodez, emmené à Rome de 1531 à 1534 par le cardinal Georges d'Armagnac, Guillaume Philandrier travailla à Rodez et à Toulouse et exerça une influence sur les artistes de son pays, Bachelier, Baduel, Lyssorgues ; il publia à Rome des notes sur Vitruve.

— C'est un honneur pour l'ancien diocèse de Langres, dont Châtillon-sur-Seine a fait partie jusqu'à l'érection relativement récente du diocèse de Dijon.

7. *Pierre Jacques de Reims*, mort en 1590. — C'est un sculpteur, qui étudia à Rome et y fit des travaux. Revenu exercer son art dans sa ville natale, son œuvre la plus célèbre fut le tombeau de S. Remi, détruit à la Révolution et restitué de nos jours.

8. *Jean de Bologne* (1524-1608). — Né à Douai, il fut sculpteur plus qu'architecte, et travailla presque toute sa vie en Italie.

9. *Michel Adam*. — Né vers 1513 à Jargeau (Loiret), il alla étudier en Italie et construisit à Orléans diverses maisons, notamment celle dite de *Diane de Poitiers*, qui porte la date de 1542.

B) *L'expédition de Charles VIII* (1494-1495). — Au moment où le XVe siècle s'achevait, d'un bout de la France à l'autre, les classes dirigeantes avaient pris le goût de l'art italien. L'expédition de Charles VIII en Italie provoquera le dernier pas de ce mouvement et le premier de la vraie Renaissance française, car, jusque-là, les importations d'art italien, chez nous, étaient des fantaisies de grands seigneurs. Préparés par ces échantillons à comprendre cet art, disposés à le goûter par la faveur que les classes dirigeantes lui témoignaient, une masse de Français de tout rang et de toute éducation va traverser l'Italie ; ils y verront des aspects d'édifices dont la nouveauté les amusera ; la profusion des marbres, la gaîté du soleil, l'accueil facile et la galanterie d'un certain monde, les disposeront à juger avec bienveillance tout ce qu'ils ont sous les yeux, et au retour, les œuvres d'art qu'ils avaient vues depuis leur enfance vont leur paraître aussi maussades que le ciel gris de leur patrie et la perte des conquêtes. Ils entreprendront d'acclimater chez eux des formes qui leur rappellent tant d'aimables souvenirs.

— La cause de la Renaissance était gagnée : le sentiment populaire accueillait les modes d'outre-monts.

— Dès lors les artistes français se mirent résolument à copier l'art italien, concurremment avec un certain nombre d'Italiens, artistes généralement secondaires, qui étaient venus chercher fortune en France et qu'ils égalèrent et dépassèrent vite et sans peine.

Mais il faut observer qu'un art ne peut donner que ce qu'il possède. Aux XIIe et XIIIe siècles, le style gothique fut introduit en Italie par les moines de Cîteaux à qui leur règle interdisait la sculpture et les vitraux peints ; aussi les Italiens avaient mis longtemps à s'initier à ces branches de l'art gothique. De même, lorsque l'art italien pénètre en France au XVIe siècle, il ne peut modifier la construction, parce qu'il n'apporte aucun enseignement aux constructeurs : le dernier des maîtres d'œuvres de nos villages aurait eu honte d'imiter les ignares pratiques de ses confrères d'outre-monts.

La Renaissance ne transforme donc chez nous tout d'abord que la décoration ; mais, vers 1540, l'adoption des canons de proportions renouvelés des Romains et codifiés par Vignole, ainsi que la superstition de la forme antique substituée au raisonnement et à la convenance, forcent la structure à se modifier.

De plus, on observe que le style gothique persiste beaucoup plus longtemps dans l'architecture religieuse que dans l'architecture civile, bien que la papauté, la cour romaine, les prélats aient pris la tête du mouvement. Au XVIe siècle comme au XIIe, l'architecture civile devance l'architecture religieuse, parce que la mode a plus de prise sur elle et surtout parce qu'il est beaucoup plus facile de la transformer : on ne pouvait abandonner la structure gothique sans beaucoup amoindrir ou alourdir nos églises.

En matière même de décor, les artistes français de la Renaissance furent d'abord beaucoup plus originaux qu'ils ne le voulaient et nous donnèrent heureusement autre chose que des pastiches. Eussent-ils connu à fond l'antiquité, qu'il

leur serait resté la part de personnalité involontaire que porte presque toute copie.

— L'introduction de la Renaissance a-t-elle donné lieu à des protestations, isolées ou collectives ?

— Il serait faux de croire à une protestation nationale contre l'engouement des modes étrangères : la préférence de certaines personnes pour d'anciennes habitudes, la longue persistance de modèles anciens dans certains ateliers et la rivalité entre artistes ou artisans nationaux et étrangers, sont des phénomènes qui se produisirent alors autant mais pas plus qu'à d'autres époques.

b) Périodes d'évolution et Ecoles

Nous les suivrons siècle par siècle jusqu'à l'époque contemporaine.

I. Le XVIe siècle. — Il comporte trois périodes bien distinctes : l'époque de transition, la Renaissance de François Ier et celle d'Henri II.

I. L'ÉPOQUE DE TRANSITION. — A) *Histoire.* — A la fin du xve siècle, l'influence italienne ne se fait sentir que lentement. Elle se glisse peu à peu de Charles VIII à Louis XII. Mais sous Louis XII, une multitude d'œuvres architecturales, que nous verrons bientôt, préparaient l'épanouissement du règne de François Ier.

— Quelle est la caractéristique de ce style de transition ?

B) *Valeur.* — Longtemps encore, on ne verra qu'un mélange de styles, où le gothique persistant se pare et s'habille des motifs ornementaux et de la décoration de l'art italien.

Les programmes de l'architecture du xvie siècle étaient nécessairement si différents du programme antique, et les maîtres italiens, pris alors pour modèles, étaient si incapables d'enseigner des règles de construction, que la structure gothique persista par la force des choses, les formes antiques et italiennes n'étant qu'un habillement ou plutôt une parure dont on la revêtit. Les lignes générales gardèrent donc toute leur grâce, l'architecture conserva l'échelle gothique, et la forme empruntée, obligée de s'adapter, acquit entre les mains des maîtres les plus habiles une souplesse qui lui donne le charme de la vie et celui de l'à propos et qui en fait quelque chose de nouveau et même d'original ordinairement.

Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi et les défauts de composition des Romains et des Italiens ont parfois fait école : trop souvent on abandonna tout souci de concordance entre la forme et l'appareil, l'ordonnance et la destination. C'est qu'à vrai dire il n'était pas toujours facile d'adapter les ordres gréco-romains au programme qu'imposaient à l'architecture le climat de la France, la religion catholique et les mœurs du xvie siècle.

On n'entreprit pas d'abord de modifier la structure, mais partout où celle-ci présentait un espace à décorer, on s'ingénia à y adapter des ordonnances et des ornements renouvelés de l'antique ; ils y sont entrés parfois plutôt de force que de gré, et les Grecs, qui avaient jadis imaginé les frontons pour couronner et protéger une façade ou une baie, n'avaient pas prévu que les frontons seraient parfois échancrés d'une entaille à leur sommet et feraient un jour leur demeure habituelle sous l'abri des voussures d'arcatures ; de même, s'il est évidemment fort à propos de bander un arc de décharge pour soulager un linteau, l'habitude de surmonter les arcades et les arcatures d'un architrave n'en est pas précisément le corollaire.

— De pareilles combinaisons ne seraient jamais entrées en usage chez les maîtres d'œuvres gothiques.

— Comme une personne bien faite fait valoir les modes et porte bien la toilette, la structure savante et élégante des vieux maîtres gothiques soutenait cette parure d'emprunt ; les ornements à l'antique taillés dans les épanelages gothiques gardaient comme l'architecture cette échelle empruntée à la nature même, qui donne tant de vivante expression et de charme aux œuvres du moyen âge.

— Le jugement est sévère ; n'y a-t-il pas quelque atténuation ?

— La sérénité antique et italienne a cependant apporté un heureux tempérament aux contorsions exaspérées du dernier gothique, et la Renaissance amena quelquefois, comme toutes les révolutions, des simplifications heureuses.

— Quelles sont les plus belles productions religieuses et civiles de l'époque de transition de la Renaissance française ?

C) *Productions.* — 1° *Religieuses.* — On signale l'église de Brou, que Marguerite d'Autriche fit bâtir de 1506 à 1532 ; — l'église de Péronne, qui porte la date de 1509 ; — celle de Dôle, commencée cette même année 1509 et terminée seulement en 1578 ; — enfin, à Paris, Saint-Merri, commencé en 1520 et terminé en 1600, qui ne présente trace de la Renaissance que dans quelques détails petits et secondaires.

2° *Civiles.* — Ce style de transition offre des œuvres très remarquables, comme l'Hôtel d'Alluye, l'aile Louis XII du château de Blois, le palais de justice de Rouen, où Rouland le Roux, donnant une main à chaque art, élève en un délicieux compromis un des plus beaux monuments de l'ancienne France.

On construit beaucoup ; en totalité ou en partie, c'est le moment où l'on bâtit à Blois, à Chaumont, à Aizay-le-Rideau, à Chenonceau, ces élégants et gracieux châteaux où de plus en plus s'affirme la conciliation entre les deux tendances opposées. Mais un nom domine cette époque, c'est celui du cardinal d'Amboise, dont la vie se passa à aimer et à protéger les lettres et les arts. L'on restaura pour lui le château d'Amboise, et pour lui encore on éleva, dans le style nouveau, le château de Gaillon, dont il ne reste plus que

des ruines, mais que l'on pouvait considérer comme l'œuvre capitale de cette période. Le caractère français dominait dans sa conception architecturale et l'italien dans l'ornementation.

— Absolument comme dans les églises françaises de la Renaissance.

II. La Renaissance de François Ier. — A) *Histoire.* — François Ier, en 1515, monte sur le trône. Véritable roi de la Renaissance, il s'occupe d'elle et il la domine. En art comme en littérature, il n'appartient à aucune école, admet tout, n'exclut rien. Intelligence vive, ouverte, sans doute superficielle, il est séduit par la grâce et le prestige de l'art qui vient de se révéler. Il apporte une indécision constante dans son goût artistique, comme dans tout ce qu'il fait. Il est aussi bien pour les idées nouvelles et pour les Anciens; il favorise tout le monde, car s'il est épris d'art italien, il regarde aussi vers les Flamands et il en fait venir auprès de lui. Cet éclectisme permet à tous de se développer librement.

Pourtant, roi de cour désireux de plaisirs et d'embellissements, tout naturellement ses goûts secrets se portent vers ces brillants, aimables et fastueux artistes qui donnent un air de fête à l'art qu'ils apportent. Le seigneur féodal a fait place au courtisan; les belles manières, la galanterie, les goûts mondains se développent dans la vie de cour, parmi les réunions de fêtes, au milieu de ce riant pays de la Loire où chaque horizon est marqué par les faîtes d'une princière résidence.

Les lettrés d'ailleurs aident à ce mouvement; érudits et humanistes se tournent vers la Grèce et Rome, oublient le passé national. En somme, tout concourt à hâter l'avènement complet de cette Renaissance qui n'est pas encore dégagée des obstacles qu'opposent les vieilles traditions.

— Qu'est-ce qui distingue la Renaissance de François Ier ?

B) *Caractères spéciaux.* — 1° *Dans les églises.* — Durant cette période, l'architecture gothique continue, pour les églises surtout, qui s'en séparent avec peine.

2° *Dans l'architecture civile.* — Désormais l'arc rond a remplacé l'arc aigu dans les monuments civils; les colonnes qui les portent sont cylindriques et galbées, couvertes de chapiteaux irréguliers, avec ou sans entablement. Quoique le plan et les dispositions des constructions précédentes soient maintenus, ainsi que leurs grands combles à hautes lucarnes, souvent aussi leurs fenêtres rectangulaires, divisées par des meneaux, la préoccupation de l'antique est visible en maints endroits. Pilastres, frontons et moulures s'en sont inspirés.

— Quels sont les plus beaux monuments *religieux* et *civils* de cette Renaissance ?

C) *Les plus beaux monuments.* — 1° *Les églises.* — C'est à cette période qu'il faut placer l'église Saint Eustache de Paris, le chevet de Saint-Pierre de Caen que l'on donne comme un chef-d'œuvre de l'art nouveau. Dans les environs de Troyes, en Champagne, nombreuses sont les églises construites dans l'art nouveau pendant le XVIe siècle.

2° *Les monuments civils.* — *a) Les châteaux.* — L'architecture des châteaux est le grand art de la Renaissance de François Ier : ils s'élèvent ou du moins se transforment; plus de tours rébarbatives, de créneaux meurtriers, de murs aveugles, de fossés hostiles ; mais des cours spacieuses, des croisées élargies, des ornements prodigués, de l'air, de la lumière, de la gaîté.

— Ce ne sont plus des forteresses et des casernes, mais des résidences somptueuses de grands seigneurs qui viennent de découvrir la joie de vivre.

— Les châteaux de Chambord, Bury, Amboise, Villers-Cotterets, Aizay-le-Rideau, Chaumont, Valençay, Sarcus, le Rocher, Nantouillet, le vieil Ecouen, le vieil Oiron, l'aile neuve de Blois, marquent avec honneur le développement naturel du style dont Gaillon jusque-là avait été le plus bel exemple.

— Auquel faut-il donner le prix de l'élégance ?

— Chambord, commencé en 1518, l'emporte sur Gaillon et c'est le monument le plus parfait du style François Ier, ou de la reine Marguerite. La grandeur des proportions, la variété du plan, la parfaite exécution de l'ornement et du détail, en ont fait un chef-d'œuvre renommé de tout temps.

Pierre Trinqueau, dit Neveu, conduisit l'ouvrage; mais de bons juges persistent à croire que les dessins ou « pourtraits » vinrent de quelque autre que l'on ne sait pas. Le château s'étend plus qu'il ne s'élève au milieu d'un immense parc et montre un corps élégant, mais sobre, avec une toiture célèbre par son mélange de terrasses, de clochetons, de tourelles, de flèches, de combles aigus et surtout par sa gracieuse lanterne où aboutit l'escalier à double déroulement.

b) Les *hôtels privés.* — Les édifices privés suivent l'exemple donné par les nobles demeures. On construit des hôtels qui ont la grâce aimable de cet art charmant et riant. Je pourrais vous en citer beaucoup; qu'il me suffise de mentionner la *Maison de François Ier*, aujourd'hui transportée au *Cours-la Reine*, à Paris.

III. La Renaissance de Henri II. — A) *Histoire.* — François Ier avait permis à la Renaissance de naître, et c'est une gloire ; mais ce fut Henri II, qui lui succéda en 1547, qui la vit dans son complet épanouissement. Les promesses que l'art avait déjà commencé à tenir sous son prédécesseur, se réalisent désormais plus complètes et plus nombreuses.

Henri II ayant placé dès les débuts de son règne un architecte à la direction de ses bâtiments, le mouvement nouveau ne connut plus d'obstacles. Pourvu de si hautes prérogatives, Philibert Delorme eut le pouvoir et la gloire d'accomplir la Renaissance de l'architecture fran-

çaise et par là s'ouvre avec éclat l'histoire des arts sous Henri II. Philibert Delorme est un des plus grands architectes de cette époque.

— Nous avons vu qu'il avait fait un long séjour d'études à Rome.

— Il fut encore surpassé par Pierre Lescot, de Paris, homme d'église et architecte, qui mourut en 1578.

En même temps que ces deux grands hommes, des architectes comme Jean Bullant, Pierre Chambiges, Baptiste Ducerceau, contribuaient à peupler la France de ces belles demeures du XVIe siècle.

— Quelles sont les productions de la Renaissance de Henri II ?

B) *Les plus beaux monuments.* — 1° *Religieux.* — Pierre Lescot construisit le jubé de Saint-Germain l'Auxerrois (1541) et la plus grande partie de la chapelle des Valois à Saint-Denis.

2° *Civils.* — *a) Châteaux.* — Le *Louvre* : c'est Pierre Lescot qui commença sur l'emplacement du vieux Louvre le palais actuel. Ce dernier, en effet, n'est ni l'œuvre unique d'un homme ni même d'un siècle ; il présente un sujet d'étude pour la suite de l'architecture française depuis François Ier jusqu'à Napoléon III. Lescot eut l'honneur de donner les plans en 1546 et c'est lui qui a élevé les bâtiments de la partie qui, sous les ornements de Jean Goujon, est la plus belle par son harmonie riche et gracieuse.

Delorme bâtissait à la même époque Montceau-en-Brie pour la reine. Mais la merveille des constructions de Delorme fut le château d'Anet, commencé en 1552 pour Diane de Poitiers.

Bientôt le connétable de Montmorency confiait à Jean Bullant le soin des façades d'Ecouen et, sans doute, le petit Chantilly.

b) Maisons particulières. — D'autres artistes inconnus laissaient de délicieux souvenirs de cette architecture charmante de la Renaissance civile dans maintes maisons particulières à Rouen, Orléans, Caen, Angers, Troyes, etc.

— Quels sont les caractères particuliers de la Renaissance de Henri II ?

C) *Caractères spéciaux.* — Grâce à Delorme, la symétrie, la mesure, la sobriété des ornements, l'exacte discipline des ordres romains devenaient les propres qualités de notre architecture française.

II. Le XVIIe siècle. — I. HISTOIRE. — Le style un peu trapu, mais très nourri, caractérisé par les principales constructions du règne de Henri IV, par la place Royale et la place Dauphine à Paris, ainsi que par de nombreux châteaux en province, eut à lutter, sous Louis XIII, avec les efforts des derniers représentants de la Renaissance italienne dont la propagande fut favorisée par la reine-mère, Marie de Médicis, non moins que par la connaissance de jour en jour plus répandue du traité d'architecture de Vitruve et des règles formulées par Palladio, Scamozzi, Serlio et Vignole. Les Androuet du Cerceau, Salomon de Brosse, Mansart, Jacques Le Mercier, Louis Le Vau, Libéral Bruant, Claude Perrault, François Blondel et Robert de Cotte furent les principaux architectes en qui s'incarna l'art nouveau.

— Ont-ils beaucoup produit ?

II. LES PRINCIPAUX MONUMENTS. — 1° *Religieux.* — Vers 1620, Salomon de Brosse a élevé dans les trois ordres classiques les frontons superposés du portail qu'il érigeait au devant de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais. Le frère Martel-Ange et le P. François Dérand construisirent, de 1627 à 1641, rue Saint-Antoine, aux frais du cardinal de Richelieu, l'église de la maison professe des Jésuites (église Saint-Paul et Saint-Louis).

François Mansart fit élever, également rue Saint-Antoine, l'élégante rotonde de la Visitation ou Notre-Dame des Anges, aujourd'hui affectée au culte protestant, et l'église Saint-Roch.

Jacques Lemercier commença en 1629 l'église du collège de la Sorbonne pour le cardinal de Richelieu ; il avait quelques années auparavant collaboré, après François Mansart, à la construction du couvent et de l'église du Val-de-Grâce, témoignage de reconnaissance de la naissance de l'enfant qui fut Louis XIV.

Louis Le Vau commença en 1662, en exécution du testament de Mazarin, l'église du collège des *Quatre-Nations*, aujourd'hui salle des séances solennelles de l'Institut de France.

Charles Errard envoya de Rome, où il fut le premier directeur de l'Académie de France, les plans de la vaste rotonde, surmontée d'un dôme, élevée rue Saint Honoré sous le vocable de l'Assomption.

Libéral Bruant construisit l'église et l'hôpital général de la Salpêtrière et, de 1671 à 1674, les bâtiments et la première église de l'hôtel des Invalides ; mais c'est à Jules Hardouin-Mansart qu'est dû le Dôme des Invalides.

La chapelle actuelle des Ruaux, à Parnot, les presbytères de Pouilly et Provenchères ainsi que l'ancien presbytère de Damrémont (Hte-Marne) sont du XVIIe siècle.

2° *Civils.* — Trois œuvres, qu'il me suffit d'indiquer, résument le XVIIe siècle français : la colonnade du Louvre, la porte Saint-Denis et le château de Versailles.

— Ce sont choses connues. Quelle est la caractéristique de l'architecture du XVIIe siècle ?

III. VALEUR. — 1° *Les églises.* — Au début du XVIIe siècle, le style moderne apparaît avec sa froideur compassée. L'art est désormais dégagé de tout souvenir gothique, sauf dans les toitures et dans les plans. Saint-Sulpice n'est, à part sa décoration, qu'une église gothique alourdie, et l'usage des toits plats, absurde sous nos climats, ne date que de Louis XIV.

Les Jésuites semblent avoir été les principaux agents de cette transformation. L'église Saint-Louis, bâtie par eux dans la rue Saint-Antoine sur

les plans du *Gésu* de Rome, fit école. En comparant cette église avec Saint-Eustache qui s'achevait au moment où Saint-Louis se fondait, on peut reconnaître ce qui différencie l'architecture de la Renaissance de l'architecture purement moderne. Celle-ci reviendra définitivement aux voûtes en berceau, avec des pénétrations disgracieuses que les maîtres romans évitaient avec soin, et à des épaisseurs de maçonnerie que les constructeurs ne connaissaient plus depuis le XI^e^ siècle ou tout au moins depuis le XII^e^.

2° *Les monuments civils.* — La France occupe le premier rang dans le mouvement artistique du XVII^e^ siècle ; aussi bien l'art français à la fin de cette période est devenu l'art européen. L'art du XVII^e^ siècle sera un art *classique*, parce que, dans le sens antique du mot, il s'adressera surtout aux personnes de l'aristocratie et parce qu'il prétend appliquer des principes comme donner des modèles. Aussi ne faut-il pas s'étonner que ce soit le temps où se créent et triomphent les Académies : celle d'Architecture (1671) est une fondation de Colbert et de Louis XIV.

Louis XIV fit pour les arts ce qu'il fit pour les lettres : l'art, avec lui, devint essentiellement *royal ;* mais, et c'est là sa force, il ne cessa pas pour cela d'être *national :* car la nation se voit dans son roi. A côté de l'inspiration monarchique, l'art s'appuie, comme les lettres, sur l'antiquité et la religion. Partout la règle, la raison, le bon goût, la belle ordonnance. Le danger, c'est la pompe déclamatoire, c'est surtout l'uniformité. L'art du XVII^e^ siècle n'y a pas échappé, mais on le lui a trop reproché. Lorsque apparut Versailles et ses « pompeuses merveilles », l'Europe n'avait encore rien vu de pareil, et si cette architecture peut paraître aujourd'hui banale, c'est qu'il lui arrive d'être prise trop souvent pour modèle et d'être indéfiniment imitée. On s'est bien lassé du gothique !

— C'est une remarque de bon sens.

III. Le XVIII^e^ siècle. — I. HISTOIRE. — Louis XIV était mort en 1715, mais l'esprit de son temps avait disparu avant lui. Depuis le commencement du siècle, dans les lugubres années de cette fin de règne, dans la misère des défaites et des famines, se préparait la réaction de la joie qui devait éclater le jour même des funérailles du grand roi. Durant ce siècle l'architecture française subit une triple transformation.

a) La *première période* est remplie par *Gabriel*, le plus grand de tous les architectes du XVIII^e^ siècle. Fils de Jacques Gabriel, architecte du roi, qui construisit la place Royale, la Bourse, la Douane de Bordeaux et réédifia la plupart des monuments publics de Rennes détruits dans le grand incendie de 1720, il avait appris son art en travaillant avec son père. Nommé premier architecte du roi en 1742, il donne les plans de l'Ecole militaire et de la place de la Concorde actuelle, construit le Garde-Meuble (ministère actuel de la Marine), le château de Compiègne, etc.

A la même époque, *Robert de Cotte* élevait, à Paris et dans toute l'Europe, de nombreux palais. Robert de Cotte a été au XVIII^e^ siècle un des plus grands missionnaires de l'art français en Europe, de cet art auquel l'Espagne doit le Palais royal, l'Allemagne le château de Sans-Souci, etc.

— C'est un honneur pour la France d'avoir eu un art universel.

— Tous les monuments de ces deux artistes continuent, avec moins de pompe et plus de délicatesse, la tradition des architectes de Louis XIV ; leurs lignes, droites, classiques, les rattachent directement au style de Louis XVI, dont nous parlerons bientôt.

b) La *seconde période* commence à la mort de Gabriel. Après lui, l'architecture monumentale se transforme : elle perd une partie de sa grâce en devenant plus massive. Le retour du goût vers l'antiquité romaine lui inspire un style plus lourd, entièrement tourné vers l'effet décoratif. La nouvelle école vise surtout à la simplicité puissante ; elle essaie de retrouver la grandeur majestueuse des monuments de l'ancienne Rome ; mais l'esprit antique lui manque et, quel que soit leur talent, les architectes de la seconde moitié du siècle élèvent des constructions épaisses qui semblent faites plutôt pour un peuple vêtu de la toge, que pour les grands seigneurs poudrés de Louis XVI.

— Cette inspiration n'est pas nationale ; quelle est son origine ?

— Elle avait sa source dans la petite Renaissance éclose des fouilles d'Herculanum et de Pompéi. La résurrection des deux villes avait soulevé un enthousiasme qui des archéologues était passé aux artistes. Les architectes appliquèrent immédiatement la nouvelle doctrine. Ainsi les derniers constructeurs du règne de Louis XVI fondaient un style qui devait répondre exactement aux idées de la société qu'allaient bientôt créer la Révolution et l'Empire.

c) La *troisième période* correspond à la Révolution et à l'Empire. Deux architectes, dont les noms sont inséparables parce qu'il ont mené ensemble les mêmes travaux, illustrent les premières années du XIX^e^ siècle : ce sont Percier et Fontaine, qui ont travaillé au Louvre et élevé l'arc de triomphe du Carrousel, en s'inspirant, eux aussi, de l'architecture romaine, laquelle n'avait à ce moment aucun détracteur. C'est aussi de cette époque que date l'arc de triomphe de l'Etoile, commencé par Chalgrin.

— Quelles sont les *églises* construites au XVIII^e^ siècle ?

II. EGLISES FRANÇAISES DU XVIII^e^ SIÈCLE ET DE L'EMPIRE. — Robert de Cotte acheva la chapelle de Versailles.

L'italien Nicolas Servandoni, directeur des décorations de l'Opéra, dressa le portail théâtral de Saint-Sulpice. Puis Germain Soufflot (1714-1780), que ses longs séjours en Italie avaient imprégné de souvenirs romains, construisit l'église Sainte-Geneviève (le Panthéon), dont il conduisit les travaux jusqu'à la naissance du dôme. Les

églises d'Hortes et de Parnot (H.-Marne) sont de cette période.

Il fallait du prestige au premier Empire et, à côté des monuments civils, un temple de la Gloire, remplaçant l'ancienne église Ste-Madeleine, devait rendre impérissable le nom du conquérant moderne et de sa grande armée. Comme Louis XIV, Napoléon puisa à Rome ses inspirations, et l'on profita de la connaissance plus parfaite que l'on avait de l'antiquité pour s'astreindre à une imitation qu'on ne craignit pas de pousser jusqu'à la servitude : la Madeleine est un temple grec qu'on aurait pu, sans en changer la moindre moulure, dédier à Jupiter Capitolin.

III. Valeur esthétique de l'architecture du XVIIIe siècle. — Les beaux-arts n'étant que la forme imagée des sentiments humains, l'expression matérielle des idées et des croyances d'une société, l'art civil au XVIIIe siècle reflète exactement l'esprit, l'élégance suprême, le bon goût aristocratique, le scepticisme raffiné de cette époque, qui fut le dernier épanouissement d'une civilisation. La société française, fatiguée du prodigieux effort des siècles antérieurs, se recueille, s'enferme et s'abandonne au plaisir de vivre. On dirait qu'elle a le sentiment de sa fin prochaine, qu'elle veut jouir de ses jours et mourir dans un enchantement qui lui déguise l'horreur de sa fin.

Quant à l'architecture religieuse, la Madeleine de Vignon et de Huvé semble à plusieurs froide et monotone ; car, en effet, elle annonce la Bourse de Brongniart et aussi la façade du Corps Législatif de Poyet, tous monuments qui s'élevaient d'après les règles nouvelles d'une pseudo-renaissance antique.

c) Technique

I. Plan et élévation des églises. — I. Plan. — Il reste conforme aux habitudes de la dernière période gothique : au XVIIIe siècle encore, le plan de Saint-Sulpice n'en diffère pas. Il y a cependant une innovation à signaler : c'est la substitution fréquente aux pans coupés des tracés arrondis qui avaient été abandonnés au début du XIIIe siècle dans le plan des absides, des chapelles et des déambulatoires. Dans les chœurs de Saint-Séverin et de Saint-Eustache, à Paris, et au déambulatoire de Montargis, les angles sont arrondis, mais le chevet de Saint-Etienne de Caen est encore à pans coupés.

II. Élévation. — En élévation, les modifications consistent dans des détails secondaires de structure, et dans la transformation de chaque détail d'ornement ; les épanelages restent à peu près les mêmes.

II. Voûtes. — I. Persistance de la voûte d'ogives. — Un des caractères qui distinguent le mieux les monuments de la Renaissance française de la Renaissance italienne, c'est l'emploi de la voûte d'ogives concurremment et de préférence aux types empruntés à l'antiquité. Le plus souvent, le type de ces voûtes d'ogives reste celui du XVe siècle, et l'on renchérit encore sur les fantaisies du style flamboyant ; la voûte gothique s'alourdit quelquefois plus que jamais d'accessoires inutiles ; les branches secondaires et les clefs pendantes se multiplient et s'exagèrent ; on entoure quelquefois la clef d'une très large couronne de pierre suspendue à la voûte, ou bien la clef pendante prend les proportions d'un lanternon de pierre suspendu par son couronnement.

— Ces voûtes gothiques sont-elles nombreuses ?

— On peut citer comme belles voûtes d'ogives de la Renaissance, celles de la chapelle des Jésuites à Chaumont (Hte-Marne), de Saint-Eustache et de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, Fresneau, Montchevreuil, Maiglelay et Montigny (Oise), Tilloloy (Somme), Réty (Pas-de-Calais), Saint-Pierre de Caen, Montargis (Loiret) et la chapelle du château d'Ecouen (Seine-et-Oise).

II. Modifications apportées aux voûtes gothiques. — Les doubleaux redeviennent parfois épais pour se prêter aux nouvelles modes ; parfois on les fait retomber sur des pilastres et l'on garnit leur douelle de caissonnements.

Les profils d'arcs gothiques sont remplacés par des profils plus secs, empruntés à l'antiquité. Certaines armatures d'arcs qui soutiennent les voûtes, s'éloignent délibérément du système des croisées d'ogives alternant avec des doubleaux : on trouve par exemple, comme à Dreux, une voûte en berceau pénétrée de berceaux latéraux et renforcée d'arcs brisés entre-croisés dont les têtes sont reliées par des liernes, et des entrecroisements d'ogives décrivant un treillis losangé comme à Mastaing (Nord), où l'on reconnaît l'influence du gothique allemand, qui admettait cette forme.

Parfois, on a sculpté les quartiers des voûtes, comme dans la chapelle purement gothique de Rue (Somme) et à Montigny (Oise) ; à La Ferté-Bernard (Sarthe) et à Tillières (Eure), l'armature des ogives et des doubleaux ne porte plus de quartiers de voûtes, mais avec le secours d'écoinçons à claire-voie, elle soutient un plafond en dalles de pierres sculptées, disposition des plus originales.

D'autres voûtes de la Renaissance sont des imitations libres de types romains, qui étaient des coupoles, des voûtes d'arêtes, des berceaux, généralement compris comme des suites d'arcs-doubleaux, parfois juxtaposés, parfois reliés entre eux par des tenons et faisant ainsi une armature dont les interstices pouvaient être comblés par un béton ou par des dalles. Ce dernier procédé et l'imitation des plafonds grecs avaient suggéré aux Romains le système décoratif des voûtes à caissons ou à caissonnements : des vides carrés sont ménagés dans une armature quadrillée d'arcs reliés par des tenons formant la carcasse d'un berceau ou d'une coupole, et chacun de ces interstices est rempli par une dalle, presque toujours sculptée

d'une rosace, comme dans la chapelle de la Sainte Vierge à Saint-Agricol d'Avignon...

— Et dans la chapelle *Sainte-Croix* ou la chapelle *des Fonts* de la cathédrale de Langres.

— Si la voûte est une coupole, les caissons ne sont pas rigoureusement carrés et vont en diminuant d'assise en assise.

Il est à remarquer, au sujet de la voûte à caissonnements, que la Renaissance, à l'imitation des maîtres antiques, au lieu de former une armature distincte, trop souvent taillait des enfoncements et des rosaces à même d'une voûte appareillée sans souci de cette disposition spéciale.

Les berceaux caissonnés de la Renaissance sont tracés en plein cintre ou en anse de panier à Saint-Nicolas de Troyes, à Ervy (Aube) et à Cravant (Yonne); dans le chœur inachevé de la cathédrale de Vannes, dans le chœur de Challes (Sarthe), au Monastier (Haute-Loire), des chapelles de déambulatoires ont des voûtes en berceaux plein cintre couvertes de caissonnements. On voit aussi des caissonnements sous les voussures des portails à Saint-Michel de Dijon, à Belloy (Seine-et-Oise), au cloître de Sainte-Croix d'Offémont (Oise), aux porches de Montgeard (Hte-Garonne), à la Collégiale de Nantes, à Croix-Molignaux (Somme).

Quelques églises ont été voûtées en coupoles, mais elles sont rares et appartiennent à la seconde moitié du XVIe siècle. On peut citer la chapelle du château d'Anet, bâtie par Philibert de l'Orme, et la chapelle funéraire des Valois à Saint-Denis, édifice à plan circulaire qui ne fut jamais achevé et qu'on démolit au XVIIIe siècle. Les coupoles furent surtout employées à remplacer les flèches de pierre au sommet des tours et des tourelles.

III. Contreforts et arcs-boutants. — Les arcs-boutants conservent leur forme générale.

— Parce qu'elle est une nécessité.

— Mais on les travestit à l'antique dans la mesure du possible. Androuet du Cerceau y réussit avec assez de simplicité et de franchise, sinon de grâce et de légèreté, dans l'église de Montargis, en les composant de la moitié d'un arc romain surmonté d'un fronton et en remplaçant le clocheton, dont le poids était nécessaire, par un gros bocal de pierre. Dans d'autres églises, comme à Saint-Pierre de Caen, à Pithiviers, à la cathédrale de Bordeaux (arc-boutant de Grammont), on a accumulé les détails sur les culées et sur les pyramides : gros chapiteaux antiques, petits frontons, niches, balustres, faux vases, et ce fouillis a de la grâce dans l'ensemble et des détails exquis.

— On a mal choisi leur place en les exposant aux intempéries et hors de la portée de l'œil.

— A Saint-Eustache de Paris, les arcs-boutants à double volée sont des arcs en anse de panier rampants : c'est la continuation très avouée d'une forme de la dernière période gothique; les moulures et les culées à pilastres forment une décoration sobre qui ne change pas le caractère général; ces arcs-boutants sont légers et agréables à l'œil. On donne aussi comme légers, simples et élégants ceux de la Trinité de Falaise, de Saint-Julien du Saut (Yonne) et de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).

Par contre, il en est de très lourds, comme à Toucy (Yonne) et à Saint-Nicolas d'Argentan, dont la date est voisine de 1600.

IV. Tracé des arcs. — 1° *L'accolade et l'arc en tiers-point.* — L'*accolade* reste usitée et les arcs des églises continuent d'être tracés en *tiers-point* jusque vers 1530, comme dans deux travées de l'église de Pouilly (Hte-Marne), côté du nord, ajoutées à une église romane au commencement de la Renaissance.

2° *L'arc en plein cintre.* — Vers 1530, il commence à revenir en honneur, comme dans les travées sud de l'église de Pouilly, bâties à une époque postérieure; on retourne à la pratique romane des arcs surhaussés quand on veut donner une certaine hauteur à des arcs étroits, comme au déambulatoire de Valmont (Seine-Inférieure).

3° *L'arc en anse de panier.* — Il a joui, sous la Renaissance, de la même faveur qu'autrefois.

4° *L'arc en chaînette.* — Il est formé de la moitié d'une ellipse coupée non sur son grand diamètre, ce qui donnerait une anse de panier, mais sur le petit, ce qui produit une forme surhaussée, molle et sans franchise, difficile à tracer et ne s'harmonisant avec aucune des lignes de l'architecture.

L'arc en chaînette apparaît quelquefois vers le milieu du XVIe siècle, au moment où le préjugé de l'horreur de l'arc brisé s'établit et où l'on n'a pas encore abandonné le système de construction gothique. Cet arc s'est employé là où la construction appelait l'arc brisé, comme dans les fenêtres du chœur de Saint-Eustache, et dans l'église du Grand-Andelys (Eure).

— Les Romains l'ont-ils connu?

— Non, et on ne peut que les en féliciter; il est heureusement rare.

V. Les portails. — 1° *Les portails flamboyants habillés d'ornements de la Renaissance.* — Les premiers portails de la Renaissance sont des portails flamboyants que l'on a habillés d'ornements à la mode d'Italie. Ils ont des voussures avec des niches, des culots, des dais, des statues. A distance, on les croirait gothiques; de près, les détails sont transformés en ornementation à l'antique. On peut citer, dans ce sens, la cathédrale d'Auch (portail sud); Saint-Eustache, à Paris; Auxon, Avisey, Bérulles, Chaorcé, Ricey-Bas, Ricey-Haute-Rive, Rosnay-l'Hôpital (Aube); Montpazier (Dordogne); Notre-Dame de Besançon; Les Roches-Tranchelion, Saint-Symphorien de Tours, 1531 (Indre-et-Loire); Givry, La Neuville-au-Pont (Marne); Rambercourt-aux-Pots (Meuse); Croix-Molignaux, Saint-Riquier, Tilloloy (Somme); Loudun (Vienne).

2° *Portails Renaissance.* — Vers 1530 ou 1540, l'art de la Renaissance apparaît dans la structure même du portail en plein cintre, ou en anse de panier, surmonté d'une architrave et d'un fronton bas, encadré de colonnes et imitant plus ou moins l'arc de triomphe romain.

Ici les exemples sont nombreux et l'on n'a que l'embarras du choix : Bourg (Ain) ; Montier-sur-Celle (Aube) ; Saint-Michel de Dijon ; Crest (Drôme) ; cathédrale d'Evreux, Gisors, Saint-Georges-sur-Eure, Bailleau-le-Pers, Pierres (Eure) ; Guimiliau, Landerneau, Ploudiry (Finistère) ; Montgeard (Hte-Garonne) ; Saint-Pierre de Saumur (Maine-et-Loire) ; Epernay, le Mesnil-sur-Oger (Marne) ; Saint-Amand (Nord) ; Hesdin (Pas-de-Calais) ; Belloy, Domont (portail sud), L'Isle-Adam, Sarcelles (Seine-et-Oise) ; Cerisy-Gailly, chapelle de Laucourt (Somme) ; Oiron (Deux-Sèvres) ; Fontenay-le-Comte (Vendée) ; Saint-Pierre d'Auxerre, Châtel Censoir, la Cour Notre-Dame, Neuvy-Sautour (Yonne).

— Et les portails de la cathédrale et de Saint-Martin de Langres ?

— Le portail de Saint-Martin, inauguré en 1745, dû à l'architecte du chapitre, Forgeot, reproduit les trois ordres grecs en allant de bas en haut, le dorique, l'ionique et le corinthien. Il en est de même du portail de la cathédrale, contruit vers 1760 sur les dessins du célèbre d'Avilier. Ces deux œuvres sont de beaux morceaux d'architecture grecque, mais qui jurent d'être accolés à des édifices gothiques. De plus, un portail figurant plusieurs étages devant un édifice qui n'en a pas à l'intérieur est un contre-sens : c'est le défaut des devantures imaginées en Italie et répandues dans toute l'Europe catholique.

VI. Les fenêtres. — 1° *Le remplage.* — Les fenêtres sont garnies d'une armature de meneaux et de remplages de pierre, mais la forme de ces remplages se modifie souvent.

On commence par supprimer les redents des soufflets et des mouchettes ; puis on substitue à ces dessins d'autres tracés plus simples, mais généralement d'une grande mollesse, des cœurs, des ovales, des cercles, comme à Saint-Eustache, à Saint-Séverin à Paris. La plus heureuse simplification est celle qui ramène à la forme, fréquente au XIIIe siècle, du cercle appuyé sur des arcatures jumelles, comme à une fenêtre de l'église de Pouilly (Hte-Marne) et à Saint-Julien du Saut (Yonne). On peut encore citer, comme composition pratique et de bon goût, les meneaux avec une ligne horizontale tirée aux impostes et un tympan formant demi-rose qui rappelle les niches à coquilles de la chapelle des Jésuites à Chaumont, de la façade de la cathédrale de Blois et d'Assier (Lot).

A côté de cette recherche de simplicité, se montre une tendance opposée ; dans certaines fenêtres, on s'est ingénié à reproduire, avec les meneaux et les remplages, les formes des colonnades, des architraves et des frontons de l'architecture gréco-romaine empilés sur plusieurs étages et réduits à des proportions minuscules : l'adaptation est en général très défectueuse et produit un mauvais effet, comme, par exemple, un fronton se loge sous la pointe d'une fenêtre en tiers-point. Les églises de La Ferté-Bernard (Sarthe), de Saint-Jean et Saint-Nizier de Troyes se rapportent à cette catégorie.

— Ces meneaux à infractuosités profondes ont l'inconvénient d'être un asile recherché des moineaux pour y asseoir des nids qui nuisent à la lumière.

2° *Les vitraux.* — Les fenêtres sont toujours garnies de vitraux peints.

VII. Le triforium. — Le *triforium*, qui s'était déjà simplifié dans un certain nombre d'églises flamboyantes, revient ordinairement à des formes peu compliquées, plus proches des types romans que des derniers types gothiques. A Saint-André d'Apchon (Loire), une tribune occidentale s'ouvre par une suite de baies en plein cintre sur des colonnettes trapues ; le *triforium* de Valmont (Seine-Inférieure) a la même ordonnance avec colonnettes jumelles et élancées ; à Saint-Eustache, les baies en plein cintre sont séparées par des pilastres reliant deux architraves.

— C'est un retour à la forme du *triforium* roman de Langres, Autun, Beaune, Paray-le-Monial, d'ailleurs inspiré d'une ordonnance romaine.

VIII. Les supports. — 1° *Permanence des anciens supports.* — Jusque vers 1540, les supports ne sont pas modifiés dans leur plan. Le pilier cylindrique est de plus en plus fréquent ; dans les premiers temps de la Renaissance, il garde la forme gothique ; dans la seconde période, il prend souvent, comme à l'époque romane, la forme d'une colonne trapue à gros chapiteau. On voit, à Saint-Pantaléon de Troyes, des piliers à surface gondolée, mais surmontés d'un énorme chapiteau corinthien.

Le pilier formé de faisceaux de supports répondant à chaque arc de la construction ne cesse pas d'exister, mais la forme des éléments qui le composent est généralement modifiée, comme à Saint-Eustache à Paris, où des ordres de colonnes superposées avec tronçon d'architrave alternent avec des colonnes et des pilastres de toute la hauteur du pilier ; les uns et les autres ont le chapiteau corinthien.

On trouve aussi encore le support sans chapiteau, et le type de chapiteau bas du XVe siècle réduit à n'être qu'une frise : à Paris les chapiteaux de Saint-Etienne du Mont ne sont que des bagues sculptées ; il en est de même de plusieurs chapiteaux de l'église de Pouilly (Haute-Marne).

2° *Les supports purement Renaissance.* — *a) Les bases.* — Elles restent quelque temps conformes au type flamboyant ; puis on essaie de conserver la forme générale en changeant le détail de la mouluration et l'on a quelque chose comme une base toscane surmontée d'un tronçon

de fût et d'une astragale. On revint cependant assez vite au type de la base attique et aux socles carrés; cependant on eut assez de goût pour mitiger ce type classique par des griffes, comme à Saint-Pierre d'Auxerre, etc. Les griffes des bases de la Renaissance sont des feuilles lancéolées ou des feuilles d'acanthe, mais qui sont loin d'avoir la même énergie et la même expression qu'au XIIe siècle.

b) Les fûts et les faces des pilastres. — Les *fûts* peuvent être cannelés, surtout dans la seconde période de la Renaissance; souvent ils sont galbés et composés d'un tiers inférieur plus large et cylindrique revêtu d'ornements divers, et de deux tiers légèrement en tronc de cône, formant la partie supérieure cannelée.

Les *faces* des pilastres sont souvent défoncées en forme de panneaux rectangulaires, bordés d'un encadrement saillant; mais parfois sculptés, parfois lisses, avec médaillon circulaire ou en losange au centre et se rattachant à l'encadrement.

c) Les chapiteaux Renaissance en France. — Dans les imitations d'ordres italiens faites en France se perpétue une des dispositions les plus arbitraires et inintelligentes de l'ordonnance architecturale romaine, celle qui consiste à insérer un tronçon d'entablement entre les retombées des arcs et les chapiteaux et leurs supports.

IX. Les tours et clochers. — Les clochers de la Renaissance sont généralement divisés en ordres superposés; le haut de leurs contreforts se transforme fréquemment en colonnes isolées, adossées et souvent groupées par deux.

La flèche octogone gothique fait place à une petite coupole surmontée d'un lanternon.

— Comme à Saint-Martin de Langres et autrefois à Dammartin (Hte-Marne), qui était une copie de Saint-Martin de Langres.

— Il y a encore à citer Ricey-Haute-Rive (Aube); Saint-Patrice de Bayeux, Saint-Pierre de Coutances, Roscoff (Côtes-du-Nord); Saint-Michel de Dijon; Gisors (Eure); Dreux (Eure-et-Loir); Pleyben (Finistère); cathédrale de Blois; Trinité et cathédrale d'Angers (clocher central), Beaufort-en-Vallée, Les Roziers (Maine-et-Loire); Sainte-Marie-du-Mont (Manche); Saint-Amand (Nord); Saint-Jacques de Compiègne, Pierrefonds (Oise); Saint-Maclou de Pontoise (Seine-et-Oise); Bressuire (Vendée).

Les clochetons qui chargent les angles se transforment à l'unisson et forment des vases de pierre. En général, les architectes de la dernière période gothique reliaient leur flèche aux clochetons des angles de la tour par de petits arcs-boutants décoratifs; la Renaissance conserve ce détail, mais souvent elle le transforme : l'arc-boutant devient une arabesque ou un arc à l'antique. Les tours-lanternes persistent en Normandie, comme à Saint-Pierre de Coutances.

X. Les corniches. — La corniche de la Renaissance peut être une simple tablette, ou une tablette accompagnée, non plus de modillons, mais d'une frise plus ou moins sculptée que paraissent soutenir des contre-forts habillés en pilastres.

Les frises de la Renaissance peuvent avoir divers ornements empruntés à l'antiquité, comme des guirlandes de fruits, des rinceaux d'acanthe, des têtes d'anges bouffis accostées de deux ailes, des rosaces et jusqu'à des crânes de bœufs décharnés.

— Voilà un ornement bien peu avenant!

— Il avait eu sa raison d'être aux angles des autels antiques où l'on immolait des bœufs, et les Romains ont pu avoir la superstition que les Turcs conservent de nos jours sur la vertu de ces crânes contre les mauvais esprits.

La corniche à arcature, que l'on rencontre parfois, est toujours formée d'une série de petits arcs en forme de niches, contenant des coquilles, comme celle de la chapelle des Brissons à Fontenay-le-Comte.

Les moulures de la Renaissance reviennent aux profils antiques. De plus, elles ont, suivant la mode antique, une face supérieure horizontale, et non plus en talus comme à l'époque gothique.

— C'est le retour à un art moins bien raisonné, surtout pour nos climats : les dessus horizontaux arrêtent les eaux pluviales, les neiges et les graines.

XI. Les chéneaux et les balustrades. — 1° *Les chéneaux Renaissance.* — Les chéneaux existent toujours sur les corniches, mais on n'imite pas les chéneaux antiques; il semble qu'on ne les ait pas connus, car les Italiens n'en usaient pas et l'on n'en trouvait point dans les ruines romaines d'Italie et de Provence. Pour s'en tirer, on a travesti à l'antique le chéneau et les gargouilles gothiques.

— C'était bien, car ces gargouilles sont longues comme il convient pour protéger un bâtiment d'une certaine hauteur.

— D'abord, on conserva le type des gargouilles en forme d'animaux d'un aspect très vivant; puis on trouva moyen, vers la fin du règne de François Ier, de faire des gargouilles longues avec des motifs imités de l'antiquité, mais dont les anciens ne faisaient pas cet usage; on prit une petite cariatide sans bras et l'écoulement se fit, non par la bouche, mais par le bout de la gargouille, c'est-à-dire par la chevelure de la figurine, qui n'a plus là sa raison d'être.

2° *Les balustrades.* — On conserve aussi parfois les balustrades antiques dont on bordait les chéneaux des églises gothiques; mais on en modifie le détail : les dessins flamboyants sont transformés en arabesques comme les meneaux des fenêtres.

Tout d'abord, on y voit des figurines, des lettres et même des inscriptions; au portail nord de l'église de Niort, on lit : *O Mater Dei memento mei;* le *Regina cœli lætare* et l'*Ave Regina cœlorum* dans les balustrades de La Ferté-Ber-

nard (Sarthe) et l'*Ave Maria* dans celles du clocher de Louhans (Saône-et-Loire) bâti en 1491.

Plus tard, quand le classicisme s'accentue, des balustres tournés remplacent ces gracieuses fantaisies. On revient alors à la balustrade appareillée en plusieurs pièces, qui avait été abandonnée au XIIIe siècle à cause de son manque de solidité.

XII. Valeur architecturale de la Renaissance française. — L'analyse révèle, dans la Renaissance classique française, des erreurs que l'on ne saurait nier.

— A quoi faut-il les attribuer?

— Elles sont la conséquence inévitable de l'esprit de système et de parti pris substitué au clair et libre bon sens, à la spirituelle et ingénieuse logique des maîtres gothiques. En se plaçant à un même point de vue pour juger cette dernière période et les précédentes, on ne peut admirer les premières, comme nous l'avons fait, sans être nécessairement frappé des défauts de celle-ci : il existe des œuvres, des figures et des caractères qui charment parfois beaucoup, mais que l'on ne saurait analyser sans y trouver des défauts, parfois sérieux. C'est le cas de la Renaissance ; mais on l'aurait insuffisamment définie si l'on ne comprenait dans l'énumération de ses caractères le grand charme qui se dégage de la plupart de ses œuvres [1].

[1] Enlart, *Architecture religieuse*, 1902, p. 661-702. — A. Roux, *Histoire de l'Art*, 1909, p. 213-230. — Louis Dimier, *La Renaissance en France*, dans le *Musée d'Art*, t. I, p. 171-184. — Octave Justice, *Essai sur l'Art français dans les monuments civils*, in-12, Paris, 1908.— Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française*, Paris, 1868-1885. — Berty, *Les grands architectes français de la Renaissance*, in-8, Paris, 1860 ; — *La Renaissance monumentale en France*, petit in-8, Paris, 1864. — Abbé Bouillet, *Saint-Etienne-du-Mont*, gr. in-8, Paris, 1897. — Calliat (V.) et Leroux de Lincy, *L'Eglise Saint-Eustache à Paris*, in-fol., Paris, 1850. — De Casatis, *Etude sur la première période de l'Art français*, 1899 ; — *Note sur les deux précurseurs de l'Art français, le duc de Berry et le roi René*, 1904. — Courajod, *Leçons professées à l'Ecole du Louvre*, publiées par MM. Henry Lemonnier et André Michel, t. II, *Origines de la Renaissance ;* t. III, *Origines de l'Art moderne*, Paris, 1901-1902, in-8. — Jean Guiraud, *L'Eglise et les origines de la Renaissance*, in-8, Paris, 1901. — Jal (A.), *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, in-8, Paris, 1872 (2e édit.) — Laborde (comte L. de), *La renaissance des Arts à la Cour de France*, 2 vol. in-8, Paris, 1850-1865. — W. Lübke, *Geschichte der Renaissance in Frankreich*, Stuttgart, in-4, 1868. — Eugène Müntz, *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*, in-4, 1885, Paris ; — *La Renaissance française*, allocution prononcée à la Société des Beaux-Arts des départements, in-8, Paris, 1900. — Léon Palustre, *La Renaissance en France*, 3 vol. in-fol., Paris, 1879-1889 ; — *l'Architecture de la Renaissance*, in-8, Paris (collection de l'enseignement des Beaux-Arts), 1895. — Abbé Pascal, *Notice sur l'église Saint-Nicolas des Champs*, in-8, Paris, 1841. — Pattison (Mrs Mark). *The Renaissance of art in Franche*, Londres, 1879. — Louis Régnier, *La Renaissance dans le Vexin*, in-4, Pontoise, 1886. — Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, in-8, Paris, 1895, p. 223-281. — Emile Bertaux, *L'Art français du XVIIe siècle*, dans le *Musée d'Art*, t. I, p. 231-234. — Conrad de Mandach, *L'art du XVIIIe siècle*, dans le *Musée d'Art*, t. I, p. 245-248. — Ch. Laboulaye, *Dictionnaire des Arts et Manufactures*, t. IV, *Supplément*, p. 54-67. — Marius Vachon, *Philibert de l'Orme*, in-4, Paris, 1887. — Gaetano Milanesi, *La famille des Juste en Italie et en France*, in-4, Paris, 1876. — Geymüller (baron de), *Les Du Cerceau, leur vie et leurs œuvres*, in-4, Paris, 1887. — L. Dimier, *Le Primatice, peintre, sculpteur et architecte des rois de France*, in-8, 1900, Paris. — Müntz (Eugène), *Le sculpteur Laurana et les monuments de la Renaissance à Tarascon* (Fondation Piot, monuments et mémoires, t. IV, 1898). — Lecoy de la Marche, *Le roi René*, 2 vol. in-8, Paris, 1875. — L. Jarry, *Le château de Chambord, Documents inédits*, 1888. — Lemonnier, *L'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin*, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. II, p. 337-380. — L. Libonis, *Les Styles français enseignés par l'exemple, architecture : — Renaissance. Louis XIII ; — Louis XIV ; — Louis XV ; — Louis XVI*, in-4, Paris.

CHOIX D'UN STYLE POUR UNE ÉGLISE

Nous voici à la fin de notre étude sur les différents styles employés pour les maisons consacrées au culte *public* du *vrai* Dieu. Il nous faut tirer la conclusion, qui se résume dans ce dilemme : ou bien créer un style nouveau, ou bien choisir parmi les anciens.

Comme la création d'un style nouveau est chose ardue, que je ne crois pas résolue par la construction de la basilique de N.-D. de Fourvière, il ne nous reste plus qu'à poser les règles relatives au choix d'un style.

La manière d'agir varie suivant qu'il s'agit d'une église à restaurer, ou à rebâtir, ou d'une construction nouvelle.

1° *Eglise à restaurer.* — Quand on se trouve en présence d'un vénérable monument transmis par les âges, il faut, avant tout, le conserver, le neuf, si beau soit-il, ne valant jamais l'antiquité authentique. Pour cela, il faut l'étudier avec soin, en saisir le canon et le reproduire dans les parties que l'on veut ajouter, comme dans celles que l'on restaure.

— On a commis bien des fautes contre cette règle durant le XIXe siècle.

2° *Eglise à rebâtir.* — Si une vieille église menace ruine et qu'il soit impossible de la consolider, il faut numéroter les pierres et la reconstruire immédiatement sur le même plan.

3° *Eglises neuves.* — *a)* Quel que soit le style qu'on adopte, il faut y mettre *l'unité* et ne pas faire une sorte de pot-pourri dans lequel on mélange tous les styles.

Quand on a adopté un style qui a eu plusieurs périodes, comme le style gothique, il faut se borner à l'une ou l'autre période, sans vouloir faire une synthèse des éléments principaux de chaque classe.

b) Depuis 1835 environ, on a adopté tous les styles que nous avons indiqués : la basilique latine, la basilique grecque, le roman et le gothique ; on ne voit pas que les préférences se soient beaucoup portées vers la Renaissance italienne, sauf à Rome peut-être.

— C'est avec raison, parce que la Renaissance italienne a un double tort : celui de représenter une idée païenne et ensuite, ce qui est beaucoup plus grave, d'être en opposition avec les règles les plus élémentaires d'une bonne architecture.

Quelle est votre préférence pour le choix d'un style ?

— Ayant une église qui a tous les styles, y compris la Renaissance, je laisse à chaque partie son caractère et je regrette que l'on ait fait disparaître les chapiteaux romans pour imiter la dernière période du gothique.

Si j'avais une église à bâtir, je donnerais la préférence au gothique, parce qu'il est le triomphe de l'architecture par ses lois de stabilité. Parmi les diverses périodes du gothique, celle de saint Louis, alors que les architectes français sont en possession complète de leurs moyens d'action, me semble préférable.

— Pourquoi ne pas copier la Sainte-Chapelle, ou Saint-Urbain de Troyes, ou quelque autre église de l'époque ?

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Dictionnaire Apologétique de la Foi catholique, sous la direction du P. d'Alès. — Fasc. VII. — Paris, Beauchesne.

« **Science et Religion.** » — Broch. in-16 de 64 p., à 0 f. 60. — Paris, Bloud.

Sans lumière, par Jules Pravieux. — In-12 de 205 p., 1 f. — Paris, Lethielleux.

J'ai perdu la Foi ! par le R. P. Amado, S. J. Trad. de l'espagnol par E. Gerbeaud. In-12 de XVI-238 p., 2 f. — **Y a-t-il un Dieu ?** par H. Hugon. In-12 de VII-207 p., 2 f. — Paris, Téqui.

I. — Avec ce fascicule VII, col. 1-320, s'ouvre le tome II du grand *Dictionnaire Apologétique* qui paraît sous la direction du P. d'Alès. Nous lui avons souhaité de cœur joyeux la bienvenue dès le début ; et chacun des fascicules qui se succèdent rapidement, justifie et magnifie les espérances que faisait concevoir le simple nom de son directeur.

Questions traitées dans ce fasc. VII : *La fin justifie les moyens?* par G. Goyau ; — *Foi et fidéisme*, par J. Bainvel (thèse catholique de la foi ; antithèse moderniste ; controverse protestante ; controverse antidogmatique et symbolo-fidéiste ; controverse fidéiste ; attaque rationaliste et scientifique) ; — *Fourmi biblique* (article reproduit de l'ancien *Dictionnaire* Jaugey) ; — *Franc-maçonnerie*, par G. Gautherot ; — *Frères du Seigneur*, par A. Durand, prof. au Scolasticat d'Ore ; — *Galilée*, par P. de Vrégille (la meilleure mise au point que nous ayons) ; — *Gallicanisme*, par MM. Dubruel et Arquillière ; — *Garibaldi*, par J. Mantenay (trop superficiel ; trop sèchement biographique ; trop peu nourri de vraie apologétique : combien l'article FERRER, dans un des fascicules précédents, était autrement étoffé et décisif !) ; — *Genèse*, par le P. Brucker ; — *Gnose*, par Mgr Duchesne ; — *Gouvernement ecclésiastique*, par le P. G. Neyron, prof. à l'Université de Beyrouth (objections des modernistes et autres ; pourquoi la Providence a voulu que fût affirmé plus fortement que jamais, au XIXe siècle, le caractère autoritaire du gouvernement de l'Eglise ; etc.).

II. — De bonnes nouveautés, de portée apologétique diverse, dans la collection *Science et Religion:*

Bible et Science, Terre et Ciel, par C. de Kirwan : bon exposé des théories concordistes, et excellente réfutation de l'objection courante, très courante, tirée des modernes découvertes astronomiques, contre la doctrine anthropocentrique de l'univers : évidemment ce n'est pas au sens matériel ou mathématique que l'homme est le centre de l'univers, mais au sens moral, « l'homme formé à l'image de Dieu ; l'homme qui a l'insigne honneur d'avoir vu sa propre nature revêtue par l'une des trois Personnes de la Trinité divine et qui a été racheté par les souffrances et la mort de l'Homme-Dieu... S'il n'est pas moralement le centre de la création, qui donc le sera ? »

Hystérie et Sainteté (2 nos, 1 fr. 20), par le Dr Lavrand, professeur à la Faculté catholique de médecine de Lille, l'un de nos plus éminents savants chrétiens (excellente mise au point d'objections très courantes aussi) ; — *Prescience divine et liberté humaine*, par l'abbé Cristiani : ne résout pas le problème, évidemment, malgré sa sympathie (excessive, à notre sens) pour le molinisme ; mais rappellera aux profanes d'utiles notions théologiques ; — *Le mouvement démocratique et les catholiques français de 1830 à 1880*, par Jules Gay, prof. à la Faculté des Lettres (de l'Etat) de Lille : œuvre d'un jeune et brillant professeur de nos Universités officielles, chrétien charmant, dévoué propagandiste du mouvement sillonniste : quand on a entendu M. J. Gay, comme il est aisé de comprendre la puissance de séduction de ces jeunes apôtres ! — *L'ouvrière*, par Mlle Jules Simon, préface de M. Etienne Lamy : conseils utiles sur la vie morale et religieuse, et abondance de renseignements sur les Œuvres de protection de la jeune fille ; — *L'Enfant*, par Henri Joly (l'enfant et la race ; unification, différenciation, hérédité : petits Européens et petits nègres ; le langage de l'enfant : invention, réception, échange ; l'ordre des acquisitions ; le jeu et l'art ; égoïsme et bonté ; l'élan religieux chez l'enfant ; l'idéal de l'enfant ; etc.) ; — *Le Dogme, source d'Unité et de Sainteté dans l'Eglise*, par le P. de Poulpiquet, O. P. (2 nos, 1 fr. 20) ;

La Paix dans la Vérité, ou étude sur la personnalité de saint Thomas d'Aquin, par le P. Allo, O. P. (discours prononcé à l'Université catholique de Fribourg : nous en avons dit la beauté, dans une de nos Causeries) ; — *Malebranche*, par l'abbé J. Martin : beaucoup de citations, classées selon un plan logique (et avec plus de sympathie philosophique que nous n'y en aurions mis nous-même : mais Malebranche, malgré une erreur radicale, mérite, par plus d'un point, toutes les sympathies) ; — *Condillac*, par J. Didier, et *Berkeley*, par le même : monographies très objectives, et dont l'objectivité, ici encore, nous semble plus sympathique que nous n'aurions voulu : il est vrai que ce sont surtout ses disciples qui ont trahi et compromis Condillac (comme il arrive si souvent dans l'histoire des doctrines philosophiques ou religieuses) ; — *Léon Ollé-Laprune*, par G. Fonsegrive ; — *Guyau*, par P. Archambault ; — *Pierre Leroux*, par J. Fidao-Justiniani : monographie très riche de doctrine sociologique, déjà signalée par nous quand elle parut dans la *Revue des Deux-Mondes*, améliorée encore ici et mise au point ;

Octavius, de Minutius Félix (2 nos, 1 fr. 20), excellente traduction française (avec introduction et notes) d'une des œuvres apologétiques les plus célèbres de l'antiquité chrétienne ; — *Les Mœurs des Israélites*, réédition de l'opuscule de Fleury (avec notice par Alb. Cherel) ; — *Le Missel romain, ses origines, son histoire*, par dom J. Baudot

(2 nos, 1 fr. 20), pages qui ne sont pas exhaustives, évidemment, mais qui sont très riches de notions précises, au courant de la critique contemporaine, et toujours fécondes pour la piété ; — *Lettres choisies* de saint Vincent de Paul, publiées d'après les manuscrits, par P. Coste ; — *Sermons inédits* de Mascaron, un orateur trop oublié aujourd'hui : au temps de Mme de Sévigné, on jugeait que Mascaron et Bourdaloue se surpassaient « à l'envi » : souhaitons à nos prédicateurs d'aujourd'hui qu'on parle encore d'eux et qu'on les réédite après deux et trois siècles, comme on fait pour Mascaron ; — *Jacques Cathelineau*, par F. Charpentier : bonne monographie historique du *Saint de l'Anjou* (1759-1793) ; — *Le Colonel de Villebois-Mareuil*, par G. Hue : vibrante monographie, populaire et anecdotique, du héros qui toute sa vie ne revendiqua d'autre titre que celui-ci : « *Un soldat.* »

III. — *Sans lumière* est une œuvre d'imagination, un roman, mais de portée apologétique très précieuse, comme tout ce qui nous vient de M. J. Pravieux. C'est le tableau de ce que deviendrait une paroisse de campagne (une paroisse de bûcherons) « sans lumière, » c'est-à-dire sans curé, livrée à l'influence d'un instituteur « mauvais berger. » M. J. Pravieux, un ami de longue date pour nous (de deux lustres déjà, ce qui peut bien être réputé, en fait d'amitié, *grande mortalis ævi spatium*), M. J. Pravieux connaît les curés presque comme lui-même (quoiqu'il ne soit pas curé : mais il les a tellement fréquentés, au cours de ses vacances en Nivernais !) ; et il connaît leurs ennemis non moins : il sait pourquoi il faut des curés et pourquoi certains voudraient qu'il n'y en eût plus. Et il le dit, en un langage d'une franchise où nous souhaitons à tous les apologistes d'atteindre. — Excellente œuvre d'apologétique populaire à propager.

IV. — *J'ai perdu la Foi !* c'est le refrain de beaucoup de gens (et de gentes). Le P. Amado l'a entendu en Espagne, comme on l'entend ailleurs. Et il y répond, en une série de conférences empreintes de cet humour qui chez lui est à base si profonde et si grave et s'insinue avec tant de charme et de force à travers les replis de l'esprit et du cœur.

Une Introduction : maladies de l'esprit humain : le mal de l'époque : comme quoi on est incrédule, ou par le cœur, ou par la bourse, ou par la tête ; — puis, huit conférences : *les critériums de l'incrédulité :* « je ne crois que ce que je vois ; je ne crois que ce que je comprends ; je ne crois que ce que je puis contrôler » ; — *immortalité de l'âme ; — spiritualité de l'âme ; — conscience et incrédulité ; — obligation et responsabilité ; — matérialisme ; — nécessité de la foi et de la Révélation ; — possibilité de la foi.* — Le tout, très solide, allant toujours au fond des choses, et très amusant.

V. — M. l'abbé H. Hugon est le frère de l'éminent théologien dominicain que nos lecteurs apprécient de longue date. Il nous a donné déjà deux excellentes brochures d'apologétique populaire : *L'Eglise*, et : *Tiens ! un Curé !* Son nouveau volume sera le bienvenu. Il y traite deux questions sur lesquelles jadis on n'éprouvait pas le besoin d'insister longuement et dont l'étude aujourd'hui est malheureusement devenue d'une nécessité primordiale : 1° l'existence de Dieu, 2° la survie de l'âme après la mort. Il les étudie surtout d'après le témoignage de l'humanité : il passe en revue tous les peuples connus, civilisés et non civilisés, anciens et modernes, savants et non savants. Nous assistons là à un défilé qui, sous sa palette, est très pittoresque, qui est piquant, qui est charmant, qui est entraînant, mais qui surtout est d'une éloquence singulièrement prenante et empoignante. Il y a là une abondance de citations, de traits, d'anecdotes dont feront leur profit et leurs délices tous nos catéchistes et conférenciers populaires.

L'Education eucharistique, par J. Broussolle. — In-12 de 280 p., 2 f. — Paris, Téqui.

La Messe, par E. Bourceau, vicaire à N.-D. de Bordeaux. In-16 de VIII-231 p., 2 f. 50. — **Les Sacrements,** par L. Boucard, vicaire à St-Sulpice de Paris. In-16 de VIII-404 p., 3 f. 50. — Paris, Beauchesne.

Confitebor Tibi in Cithara, par P. de Cossé de Brissac. — In-12 de 178 p., 3 f. — Paris, Plon.

Petite Histoire de l'Eglise, par David et Lorette. In-12 de 88 p., illustré, relié 1 f. 50. — **Mon grand Catéchisme,** par MM. Dequin et Ledieu. In-12 de 375 p., relié 2 f. 50. — **Premières leçons de Catéchisme,** par l'abbé Davot. In-32 de 79 p., 0 f. 40. — **Le Catéchisme de Maman,** par l'abbé de Saint-Jean. In-16 de 80 p., nombreuses vignettes, 0 f. 60. — Paris, Bloud.

Entretiens sur l'Eucharistie, par Mgr de Gibergues. — In-12 de VI-180 p., 1 f. 50. — Paris, J. de Gigord.

I. — M. Broussolle a écrit son livre pour les enfants qui se préparent à la première Communion, à la Communion privée, donc pour les tout petits enfants. Il leur explique, sous forme d'instructions ou mieux de causeries (car ce mot « instructions » a été appliqué à tant de productions qui sont si peu instructives, que c'est à peine si on ose encore l'employer pour désigner des pages aussi vraiment instructives que celles-ci), il leur explique donc, en une Ire Partie (cent pages environ), les principales vérités de foi qu'ils doivent connaître et qu'il leur apprend à trouver toutes dans les prières qu'ils récitent tous les jours, dans les grandes prières du chrétien (signe de la croix, *Pater*, *Ave*, *Credo*, actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition), — puis, en une IIe Partie, qui embrasse le reste du volume, il leur parle du mystère eucharistique.

On nous avait dit souvent que M. Broussolle, qui a voué sa vie à l'éducation, excelle à parler aux enfants, à captiver les enfants. On en aura la preuve dans ce volume. M. Broussolle n'a jamais été mieux inspiré. Il parle aux enfants la langue la plus simple, la plus claire, la plus familière qui se puisse imaginer, et tout ensemble la plus digne toujours, grave comme la langue d'un père, d'une mère, prenante, caressante, enveloppante. Elle ira droit au cœur des enfants, et de tous ceux qui aiment les enfants.

II. — *La Messe*, de M. Bourceau : étude 1° doctrinale, 2° historique, 3° liturgique. Les notions doctrinales sont brièvement résumées, et l'auteur a pensé sans doute qu'il était moins nécessaire de s'y étendre longuement, parce qu'on les retrouvera aisément développées en nombre de bons livres. Ce qu'il y a de plus neuf ici, c'est la partie historique et liturgique, l'histoire des rites de la Messe avec les explications dont l'histoire donne la clef. M. Bourceau a voulu vulgariser, sous un format maniable, les résultats que nous ont acquis en cette matière trop longtemps négligée les travaux des grands spécialistes de notre âge, surtout de l'école bénédictine. Ce faisant, il a rendu un éminent

service à la prédication chrétienne, et aussi à la piété chrétienne : car son travail est appelé à trouver des lecteurs non pas seulement parmi nos rangs, mais parmi les fidèles aussi. Et pour ceux qui l'auront lu, on ne pourra plus dire que la Messe est un livre fermé. La Messe est le grand Mystère de la foi : apprenons à nos fidèles à y trouver tout ce que l'Eglise y a mis, tout ce que l'Esprit-Saint a inspiré à l'Eglise d'y mettre : c'est une des recommandations pressantes du Concile de Trente aux curés.

III. — *Les Sacrements*, de M. Boucard, sont, comme ses précédents volumes, des conférences (au nombre de 18) aux étudiants. Doctrine sûre, exposée en une langue claire, sobre, digne, avec des visées apologétiques qui étaient commandées par la nature même de l'auditoire et qui sont louables, alors même qu'elles n'atteignent que partiellement leur but : de gros problèmes sont ici soulevés (par exemple, sur l'institution divine des Sacrements), et ce n'est pas dans un recueil comme celui-ci qu'il était possible d'y faire une réponse adéquate ; mais d'autre part il n'était pas possible de les passer sous silence, et les éléments de réponse qu'on y fournit sont, somme toute, bons et remarquables.

IV. — *Confitebor tibi...* Des vers, qui nous révèlent une bien belle âme, et qu'il n'est pas besoin de vous inviter à lire avec recueillement, car le recueillement, si vous ne l'avez pas déjà en ouvrant ce livre, vous aura vite gagné.

Quatre pièces sur les versets liturgiques qui annoncent la Préface, *Sursum corda... Gratias agamus...* ; trois sur Premières Communions ; trois sur Chemin de la Croix ; deux pour le Samedi Saint ; deux à la Sainte Vierge ; sept pour les morts ; six élévations finales.

> Seigneur, qui jadis pour renoncer à frapper
> Les peuples réprouvés, y demandiez dix justes,
> Combien en ce Paris sont dignes d'échapper !
> Tournez votre regard vers le Mont des Martyrs...
> Nous ne sommes pas ceux qu'il faut anéantir,
> Laissez le mal. — Voyez le Paris catholique...
> Venez à nous, Seigneur, qui marchiez sur les eaux,
> Faites de la nuit lourde une nuit d'espérance.

V. — Le nouveau petit livre de MM. David et Lorette est un fort bon abrégé, pour enfants, de l'histoire de l'Eglise. Nous avions dû adresser à leur précédent Manuel un certain nombre de critiques (*Ami* 1911, p. 520) : il leur à été facile d'y échapper dans le bref résumé qu'ils publient aujourd'hui. — P. 42, lire Cranach (et non Branach) ; p. 70, à propos du Concile du Vatican, on nous dit que « les schismatiques d'Orient et les protestants eux-mêmes y furent convoqués » : c'est vrai des schismatiques, qui ont gardé l'épiscopat et qui ont été convoqués par Lettre apostolique du 8 septembre 1868 (comme ils l'avaient déjà été au IIe Concile de Lyon sous le B. Grégoire X et au Concile de Florence sous Eugène IV, ainsi que le rappelle Pie IX) ; mais ce n'est pas exact des protestants : ceux-ci, Pie IX (13 septembre 1868) ne pouvait que les inviter à examiner leur conscience et à rentrer dans le sein de l'Eglise : *...ut serio considerare et animadvertere velint, num ipsi viam ab eodem Christo Domino præscriptam sectentur quæ ad æternam perducit salutem... Ab eo statu se eripere studeant, in quo de sua propria salute securi esse non possunt... Ut ad unicum Christi ovile redire festinent...*

VI. — *Mon grand Catéchisme :* manuel très remarquable « d'instruction et de formation chrétiennes » : cinquante-cinq leçons, distribuées en trois parties : 1° *Dieu et sa loi*, 2° *J.-C. et l'Eglise*, 3° *La vie surnaturelle ;* et chaque leçon elle-même comprend un précis doctrinal, très court et destiné à être appris par cœur, un questionnaire analytique portant sur ce précis, des sujets de devoirs écrits, des développements généralement très heureux et nouveaux tendant à l'éducation du sentiment religieux dans ces âmes d'enfants et d'adolescents qui ne trouvent plus sous ce rapport ce qu'il leur faudrait au sein de la famille, enfin deux ou trois lectures courtes mais frappantes dont une au moins est prise de l'Ecriture Sainte.

Nous invitons instamment tous nos confrères (surtout des maisons d'éducation et des catéchismes de persévérance) à faire connaissance avec ce volume.

VII. — L'opuscule de M. Davot est en questions et réponses qui sont tout ce qu'il y a de plus simple, sur les vérités élémentaires dont l'enfant doit être instruit avant d'approcher des Sacrements. A la suite de chaque leçon, quelques réflexions, très simples aussi, mises sur les lèvres de l'enfant et formulées en son nom à la 1re personne, et bien faites pour aider les vérités enseignées à pénétrer dans son cœur après qu'il les a reçues dans sa mémoire et dans son esprit.

VIII. — *Le Catéchisme de Maman* est ainsi distribué : au recto de chaque feuillet, demandes et réponses du Catéchisme ; au verso en face, dialogue explicatif entre l'enfant et sa mère, tout de simplicité, de clarté, de piété, de persuasion vraiment maternelle.

IX. — Nous recevons à l'instant le nouveau volume de Mgr de Gibergues. Ces *Entretiens* n'ont pas été donnés devant auditoires d'enfants ; mais ils feront merveille devant tous les auditoires. Nos lecteurs savent combien nous avons toujours souhaité voir entre toutes les mains les œuvres du nouvel évêque de Valence ; et nous ne croyons pas que son éloquence, toujours vigoureuse et nourrie de doctrine, ait encore été aussi brûlante, aussi pressante qu'elle l'est dans ces pages. Treize chapitres : l'Eucharistie et la joie ; l'Eucharistie et l'union divine de charité, l'union des hommes entre eux, les joies de la famille, ses épreuves ; l'Eucharistie et le monde ; rôle social de l'Eucharistie ; l'Eucharistie et les pauvres ; etc., etc.

1870. Sedan, par Ernest Picard, lieutenant-colonel, chef de la Section historique de l'Etat-Major de l'armée. — 2 vol. in-12 de VI-346 et 334 p., 3 grandes cartes à chaque volume, 10 f. — Paris, Plon.

Nous avons présenté l'an dernier (p. 774-775) à nos lecteurs les trois premiers volumes de M. Picard. *La Guerre en Lorraine* se fermait sur le soir de Saint-Privat, 18 août 1870 : c'est à cette date même que les deux volumes de *Sedan* reprennent le récit, pour le conduire, à travers les contradictions et les hésitations inouïes du commandement français (désaccord à Paris entre Trochu et Palikao ; plan de Palikao ; opposition justifiée qu'y fait Mac-Mahon ; adoption ensuite du plan Palikao et premières étapes vers Montmédy ; projet de retraite sur Mézières ; reprise de la marche vers Montmédy ; combat de Nouart, tome I, p. 1-200 ; Beaumont, 30 août, et la retraite sur Sedan : dispositions prises du côté allemand et du côté français pendant la journée du 31 août, p. 201-336) jusqu'aux journées du 1er septembre (Sedan) et du 2 (capitulation) dont le détail remplit tout le tome II.